

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION N° C_2025_07
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024DATE DE LA CONVOCATION
03/04/2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mardi 1er avril 2025, le Comité, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de personnes présentes ou représentées.

Le 8 avril 2025 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		P CAVITTE	X		
CAVITTE Pascal	X				
DARBON Alain					
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène			X		
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise			X		
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1	3	2	82,5

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
LABBAT Jean-François					
PADILLA-RATELADE M.			x		
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
TAGUET Jean-Marie					
VIDAL Marie-Laure					
ZIOLO Eric					
23 CHEVREUX Laurence					
DEFEMME Catherine		V MARTIN	X		
JOUANNETAUD Marinette					
LEGER Jean-Luc					
MARTIN Valéry	X				
SIMONET Valérie					
87 LARDY Brigitte					
MALET Patrick					
TOTAL / 16 (25 % des voix)	2	2	3	4	45,833

Collège Intercommunal et Communal
Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe					
BUJON Marc					
CORNELISSEN Tony					
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal		X DUTEURTRE	X		
VMM BONNET-TENEZE V.		M COURTEIX	X		
BOUCHOT Estelle		Y LE GRAND	X		
BOURROUX François					
LELIEVRE Carla					
SAVIGNAC Sylvie					
VEM CHAUMEIL Romain					
COURTEIX Nadine					
FRAYSSE Marie					
CGS BAUMGARTEN Christophe					
BONIFAS Marina					

	LETELLIER Thierry					
	NICOUX Renée			X		
	SIMONS Benjamin					
CSO	ESCOUBEYROU Luc					
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard					
	ROULLAND René					
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	COLIN Juliana					
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent					
BC	FORESTIER Joël					
	TOTAL / 32	1	3	4	4	12

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier	X				
BEYNEL Liliane					
BILLOT Marie-Josée	X				
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHABRERIE Christian			X		
CHARLE Pierre					
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume					
CHAUQUET Marie-Hélène	X				
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée					
COULON Martial	X				
COURTEIX Michel	X				
DELEIGNIES André	X				
DEVEDEUX Jean-Paul					
DOULCET Jacqueline					
FOURGNAUD Claudine	X				
GAGE Pascal	X				
GRATADOUR Marcel	X				
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine		B POUYAUD	X		
HOUGAS Bruno		A DELEIGNIES	X		
HUNDZINGER André	X				
ISLJAM Servetka			X		
JAMILLOUX VERDIER S.					
JOLY Daniel	X				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel			X		
LAFARGUETTE Lionel			X		
LAUZANNE Claudie		J VIGROUX	X		
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne		D JOLY	X		
LEOCADIO-BANETTE Martine	X				
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain					
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard					
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					

MOCAER Laurence		MH CHAUQUET	X		
MORATILLE Gérard			X		
NOUAÏLE Josette		C FOURGNAUD	X		
PENEL Eric		MJ BILLOT	X		
PEREON Julien					
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	X				
POUZADOUX Denis		D BEAUMONT	X		
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel					
SEGUI Aurélien					
SENOUSSAOUI Bernard					
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy		M LEOCADIO	X		
VIGROUX-SARDENNE J.	X				
VINATIER Catherine		P GAGE	X		
ZANELLI Philippe					
TOTAL / 64	14	10	15	24	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian					
ASO Eric					
BERGERON Guillaume					
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève		A HUNDZINGER	X		
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier					
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIERE Eliane					
DUMEYNIÉ Jean-Claude			X		
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille					
DUTEURTRE Xavier	X				
FAÛRE Jacques					
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle	X				
KLEIN Mario					
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LEFORT Laurent					
LE MIGNOT Guy					
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas	X				
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine					
MOUNAUD Patrick		B REUGE	X		
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	X				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard					
SOULMAGNON Philippe					
TERNAT Didier					
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique			X		
ZUCCA Alain		M GRANIER	X		
TOTAL / 43	4	3	5	7	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CHEMIN Baptiste					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
FOHR Mariette					
GARDELLE Marie-Christine	X				
HENRIO Rémi			X		
JEGOU Isabelle					
KONINGS Paul		M GRATADOUR	X		
LAHAYE Françoise		M COULON	X		
LE GRAND Yannick	X				
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles					
SUDRON Frédéric					
VERGER Roland		MC GARDELLE	X		
VIGIER Ophélie		JP BOSDEVIGIE	X		
TOTAL / 16	2	4	5	6	
Communes et EPCI=30 % des voix	21	20		41	49

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Marie MAZURIER, Véronique GIESSLER.

CODE PROJET 9300 (Finances)

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612.12 relatif au vote du compte administratif ;
 Vu la délibération n° C.2024-3 en date du 9 février 2024 relative au vote du Budget Primitif de l'exercice 2024 ;
 Vu la délibération n° C.2024-8 en date du 24 mai 2024 relative à l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024.
 Vu la délibération n° C.2024-9 en date du 24 mai 2024 relative au vote du budget supplémentaire de l'exercice 2024 ;

Description du projet :

Pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2024, le Parc présente les données sous la forme du Compte Financier Unique, qui regroupe dans le même document les éléments du compte administratif et du compte de gestion.

Le compte financier unique constitue le budget d'exécution établi par le Président sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative). Il permet de comparer les réalisations au regard des prévisions et détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses. Il reprend également les données transmises par le Comptable du trésor public (annexe jointe).

I - PRESENTATION GLOBALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	A	2 312 029.01 €
Recettes de l'exercice	B	1 927 133.67 €
Soit un déficit sur l'exercice de	C=B-A	384 895.34 €
Résultat antérieur reporté	D	420 664.12 €
Soit un résultat de clôture 2024 de	E=C+D	35 768.78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	A	202 724.17 €
Recettes de l'exercice	B	384 651.99 €
Soit un bénéfice sur l'exercice de	C=B-A	181 927.82 €
Résultat antérieur reporté	D	233 710.75 €
Soit un résultat de clôture de	E=C+D	415 638.57 €
Reste à réaliser (RAR) en dépenses	F	38 369.52 €
Reste à réaliser (RAR) en recettes	G	56 074.00 €
Solde des RAR	H=G-F	17 704.48 €
Soit un excédent de clôture 2024 de	I=E+H	433 343.05 €

SOIT UN RESULTAT TOTAL CUMULE 2024 DE

469 111.83 €

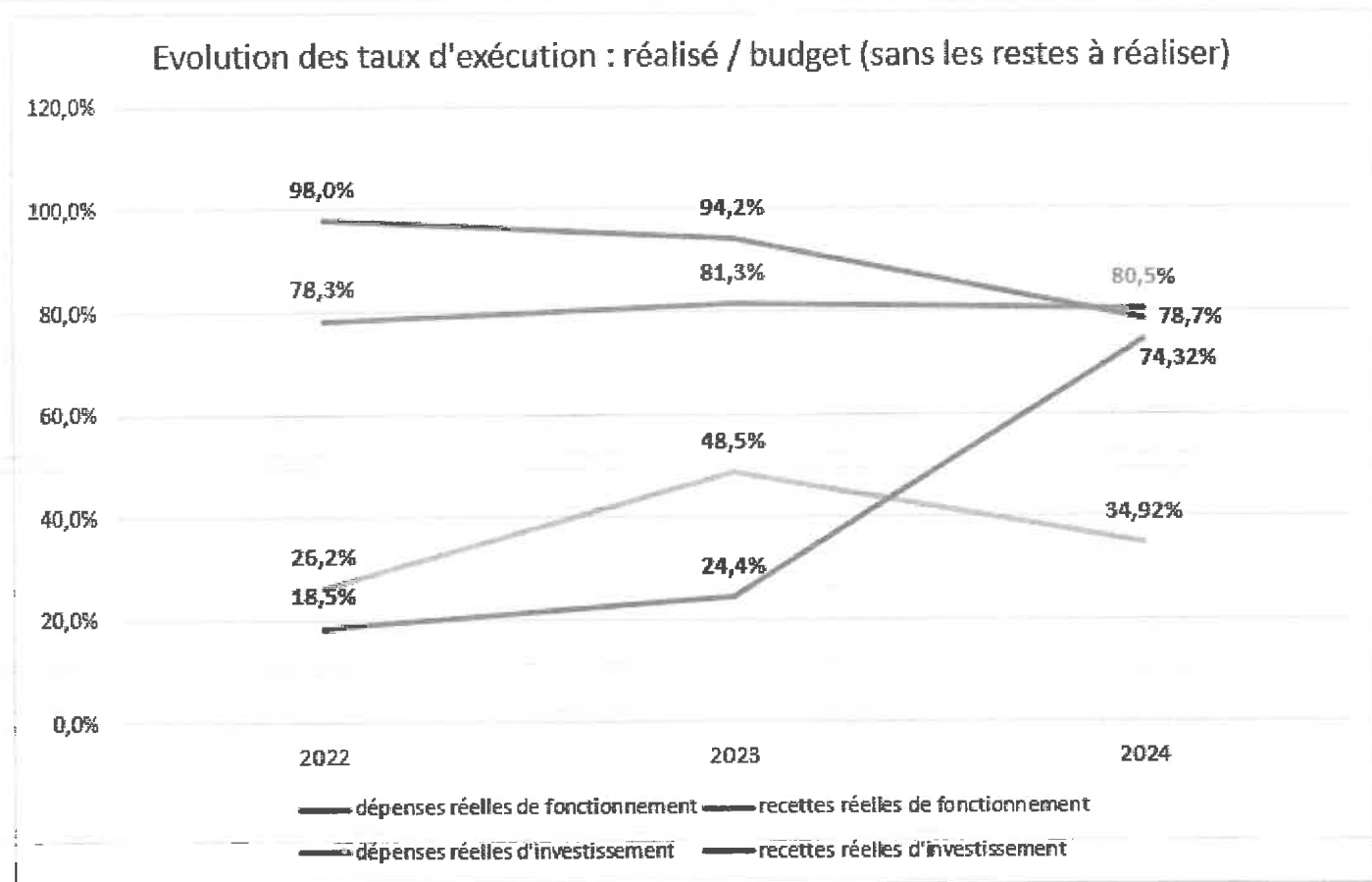
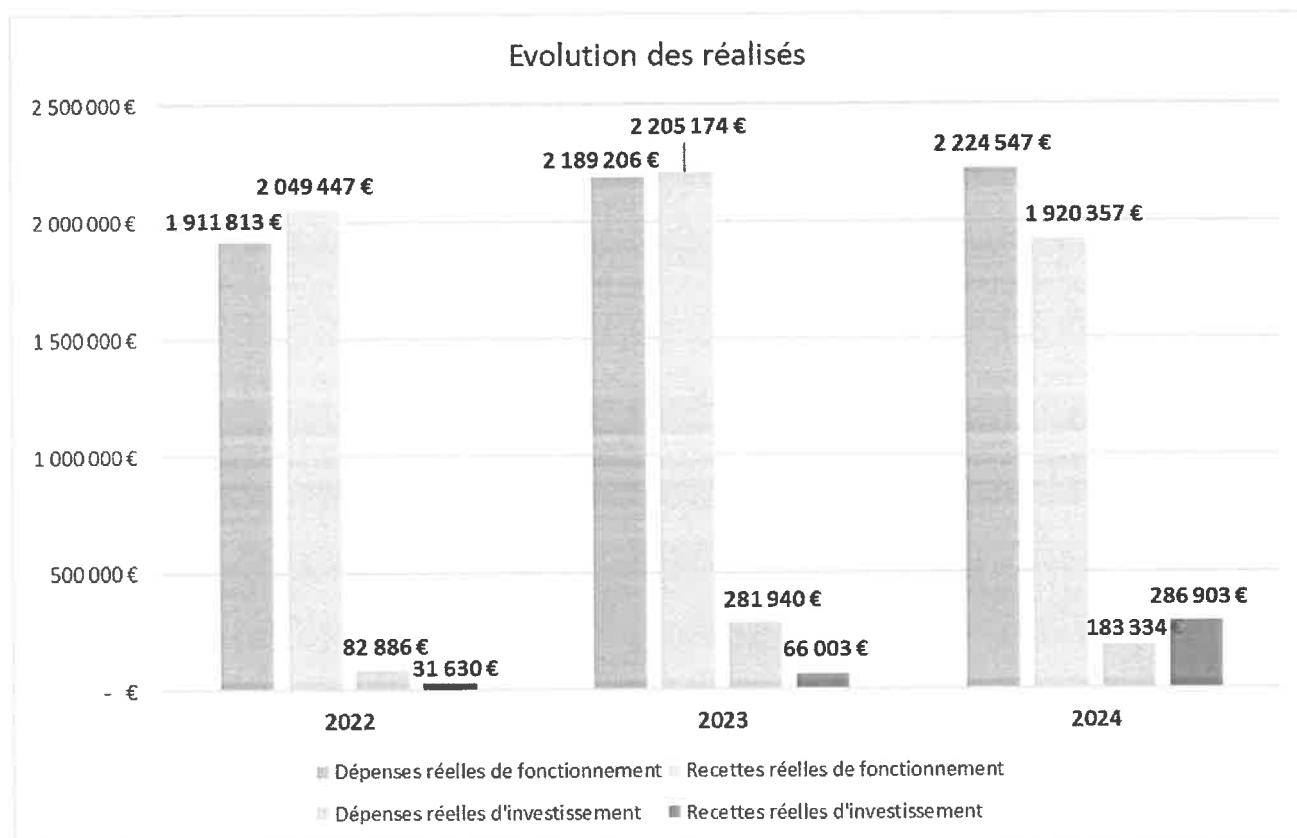
II – EVOLUTION DEPUIS 2022

Lors de l'exécution budgétaire, une collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Les opérations réelles donnent lieu à des mouvements de trésorerie (décaissement pour des dépenses, encaissement pour les recettes). À l'inverse, les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement), ce sont des mouvements uniquement comptables. Les opérations d'ordre doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution. Elles sont donc globalement neutres.

En conséquence, les opérations d'ordre ne sont pas indiquées dans les évolutions expliquées ci-dessous. Ne seront présentées que les dépenses réelles et recettes réelles.

A – EVOLUTION DES REALISATIONS

En ce qui concerne le fonctionnement, l'année 2024 est caractérisée par un niveau de dépenses en légère augmentation (+1,6%) mais une diminution sensible des recettes perçues. Concernant l'investissement, après une année 2023 marquée par des acquisitions exceptionnelles (cabane pastorale, parcelle forestière), le niveau de dépenses est plus modéré et concerne de plus en plus des investissements réalisés pour le compte de communes ou d'habitants du territoire du Parc.



En 2024, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 80.5%. Le taux d'exécution reste relativement constant au fil des années.

Les recettes de fonctionnement n'ont été encaissées qu'à hauteur de 78.7%, ce qui est inhabituellement bas. Cette baisse est due au retard d'examen des dossiers de subventions européennes à recevoir sur l'exercice. En effet, suite à une restructuration des services instructeurs, le traitement de certains dossiers de subventions (principalement sur l'éducation et Natura 2000 pour un montant total d'environ 400 000 €) a pris du retard et les produits n'ont pu être constatés en 2024. Une régularisation de ces produits est prévue en 2025 et a été inscrite au budget primitif.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 35 %, sans compter les dépenses engagées mais non encore facturées en fin d'exercice pour 17 704 € et qui seront reportées à l'exercice 2025.

Ce faible taux d'exécution des dépenses d'investissement s'explique en grande partie par la complexité des opérations d'investissement réalisées pour le compte de tiers (collectivités, habitants du territoire).

Elles doivent en effet être prévues en début d'exercice mais font l'objet d'une procédure complexe : conventions avec la collectivité bénéficiaire et nécessitant une délibération préalable, éventuellement signature d'avenants en cours de réalisation, délai de consultation des entreprises selon le code de la commande publique, passation du marché, concertations préalables avant démarrage des travaux entre le titulaire du marché, le bénéficiaire et l'équipe du Parc naturel régional, etc.

C'est ce qui se produit en particulier pour les programmes Horizon Europe (restauration des milieux aquatiques), Life Wild Bees (programme abeilles sauvages), aménagement des cours d'école.

Au niveau des immobilisations pour le compte du PNR, certaines actions n'ont pu être réalisées comme l'acquisition foncière (pas d'opportunité), ou l'acquisition de matériel pour le projet ressource en eau (du fait du recrutement du chargé de mission uniquement en fin d'année).

Par ailleurs, des renouvellements de biens qui avaient été prévus ne se sont finalement pas avérés nécessaires.

Au niveau des recettes d'investissement, le taux de réalisation s'élève à 74.32% en 2024, du fait des acomptes versés pour les opérations sous mandat pour compte de tiers par les financeurs ainsi que le versement du solde des subventions pour des investissements réalisés en 2023 (cabane pastorale et acquisition d'une parcelle forestière en particulier).

B – EVOLUTION DES RESULTATS

	2022	2023	2024
Résultat de l'exercice fonctionnement	45 078,60 €	- 62 399,35 €	- 384 895.34 €
Résultat de l'exercice investissement (sans RAR)	34 558,96 €	-139 657,31 €	181 927.82 €
Résultat à la clôture fonctionnement	483 063,47 €	420 664,12 €	35 768.78 €
Résultat à la clôture investissement (sans RAR*)	373 368,06 €	233 710,75 €	415 638.57 €

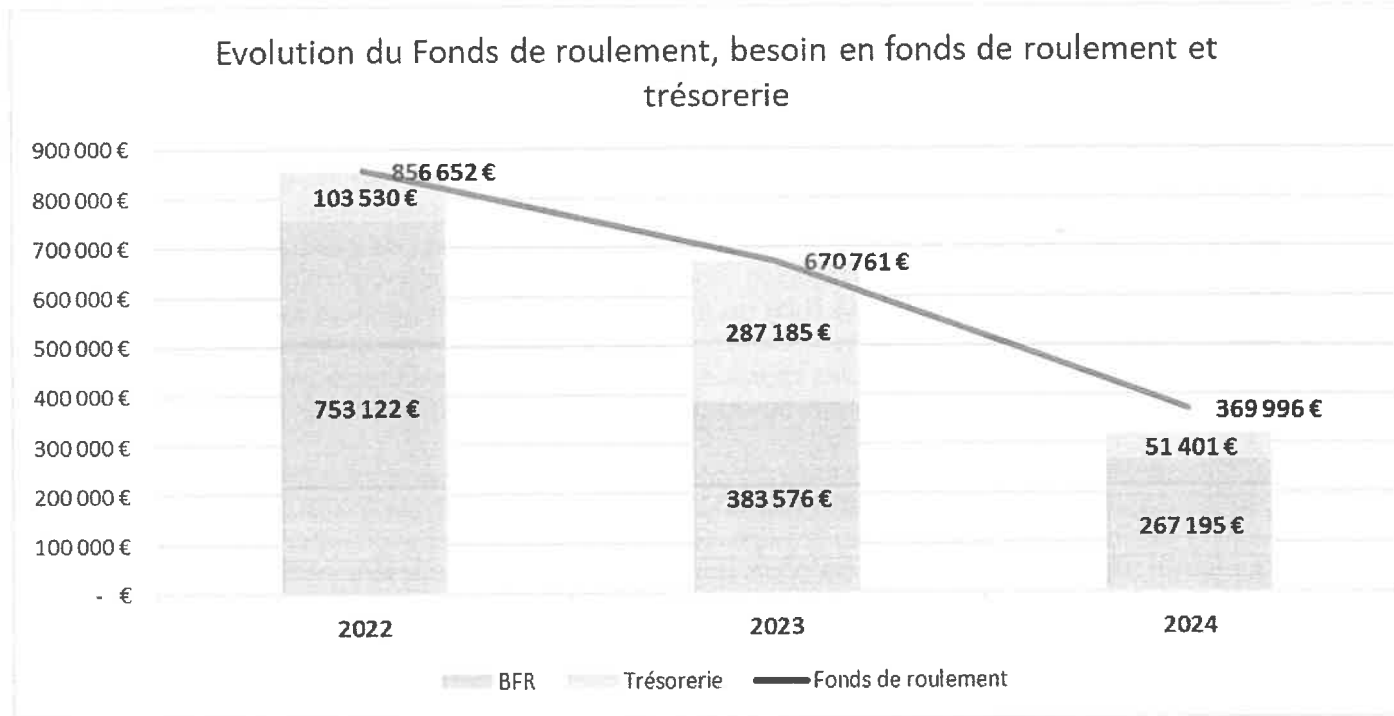
* RAR = restes à réaliser. Il s'agit des dépenses d'investissement engagées pendant l'exercice mais non encore facturées au 31 décembre.

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les recettes enregistrées et les dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire.

Le résultat à la clôture intègre en plus les excédents accumulés au cours des exercices précédents.

Le résultat de l'exercice 2024 en fonctionnement est déficitaire, notamment en raison du retard pris dans le traitement des demandes de subventions par certains partenaires financiers. Ce retard a empêché la signature des conventions d'attribution avant la fin de l'exercice et donc la possibilité d'enregistrer les produits en 2024 alors que les dépenses ont bien été réalisées sur cet exercice. Il s'agit principalement des dossiers concernant les actions Natura 2000 et éducation. Grâce aux excédents dégagés au cours des exercices précédents, le résultat à la clôture reste malgré tout positif.

C – EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS

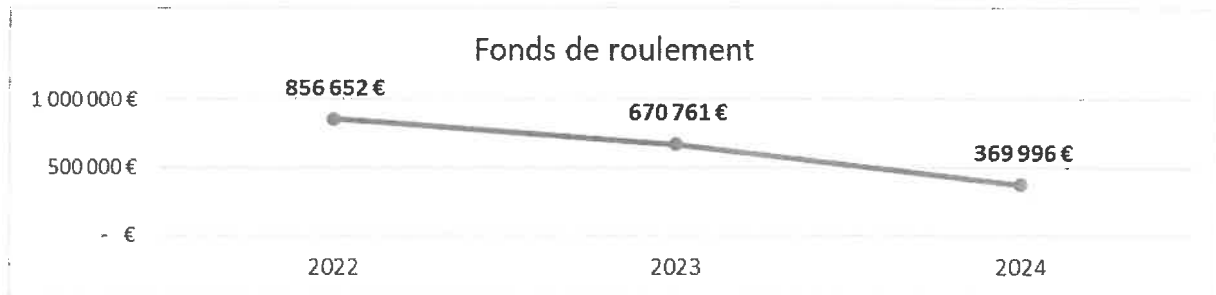


Fonds de roulement :

Le fonds de roulement est calculé en prenant le total des fonds des propres moins les immobilisations. Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le fonds de roulement constitue également une réserve dans laquelle le Parc pourra être amenée à puiser pour financer ses dépenses d'équipement.

Le Fonds de roulement net global (FRNG) doit être positif ; s'il est négatif, il constitue un point de fragilité. Concernant le PNR, ce dernier est positif sur chaque exercice.

La baisse relative du fonds de roulement depuis 2023 est due à l'augmentation depuis 2023 de l'actif immobilisé (dont en 2023 acquisition des parcelles forestières, travaux de rénovation du four à pain et en 2024 acquisition de matériel de suivi des milieux aquatiques, renouvellement du parc automobile et cabane pastorale).



A- Besoin en fonds de roulement :

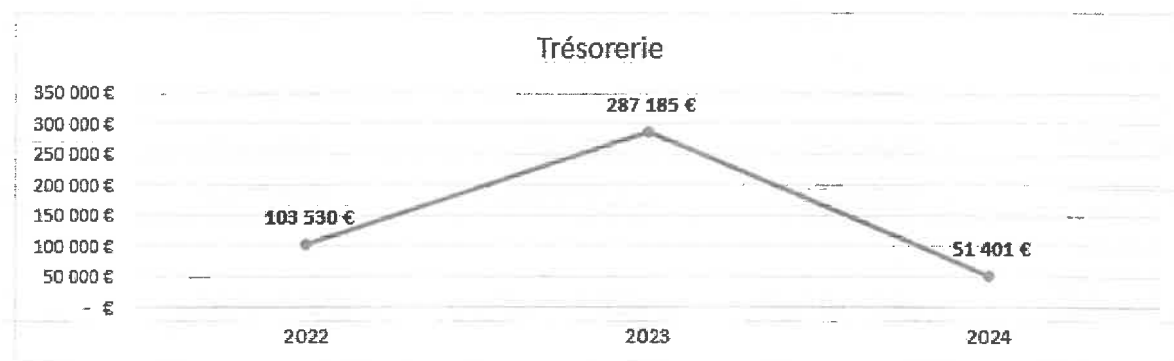
Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus les stocks et les dettes à court terme. Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin de financement. La variation du BFR est principalement due au décalage entre la fin de réalisation des actions et la perception des subventions.

La baisse du BFR en 2024 est notamment due au retard pris dans le traitement des dossiers de subvention FEDER et FEADER (Natura 2000 et éducation). Les conventions n'ayant pu être signées à la fin de l'exercice, les créances envers le Parc n'ont pu être constatées, entraînant ainsi une baisse de l'actif circulant au niveau du bilan.



B- La trésorerie :

La trésorerie comprend le solde du compte au Trésor le dernier jour de l'exercice.

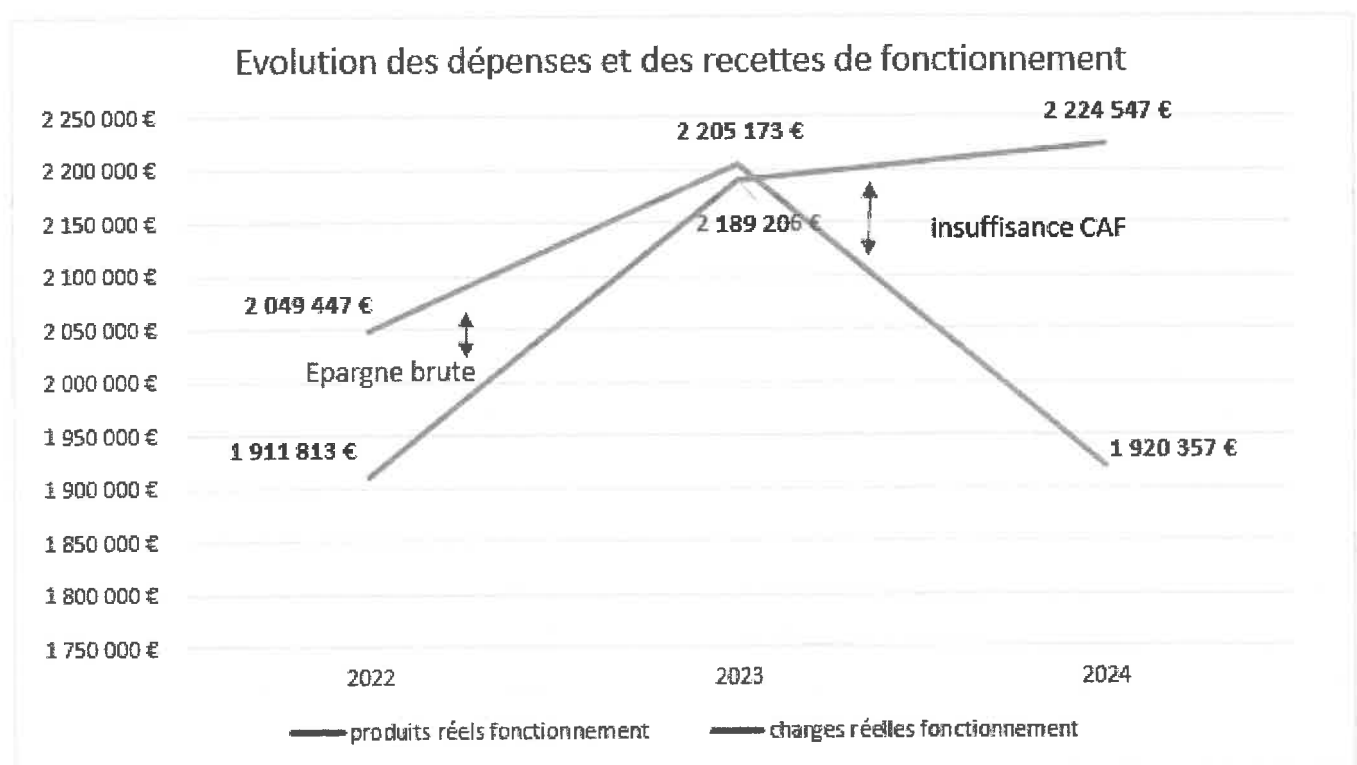


Le montant de la trésorerie au 31/12/2024 s'élève à 51 401€. En décembre 2023, le Parc avait perçu un rattrapage de subvention Feder pour le programme éducation 2021-2022, ce qui expliquait le niveau élevé de trésorerie en fin d'exercice.

Au vu du décalage entre la réalisation des dépenses et l'encaissement des subventions associées, au vu de la date d'encaissement des contributions statutaires, généralement en mai-juin, c'est sur la période décembre – mars que le parc à son niveau le plus faible de trésorerie, et devant, d'ailleurs ainsi souvent faire appel à une ligne de trésorerie.

C- Épargne brute et capacité d'autofinancement :

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et nette sont des indicateurs clés pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

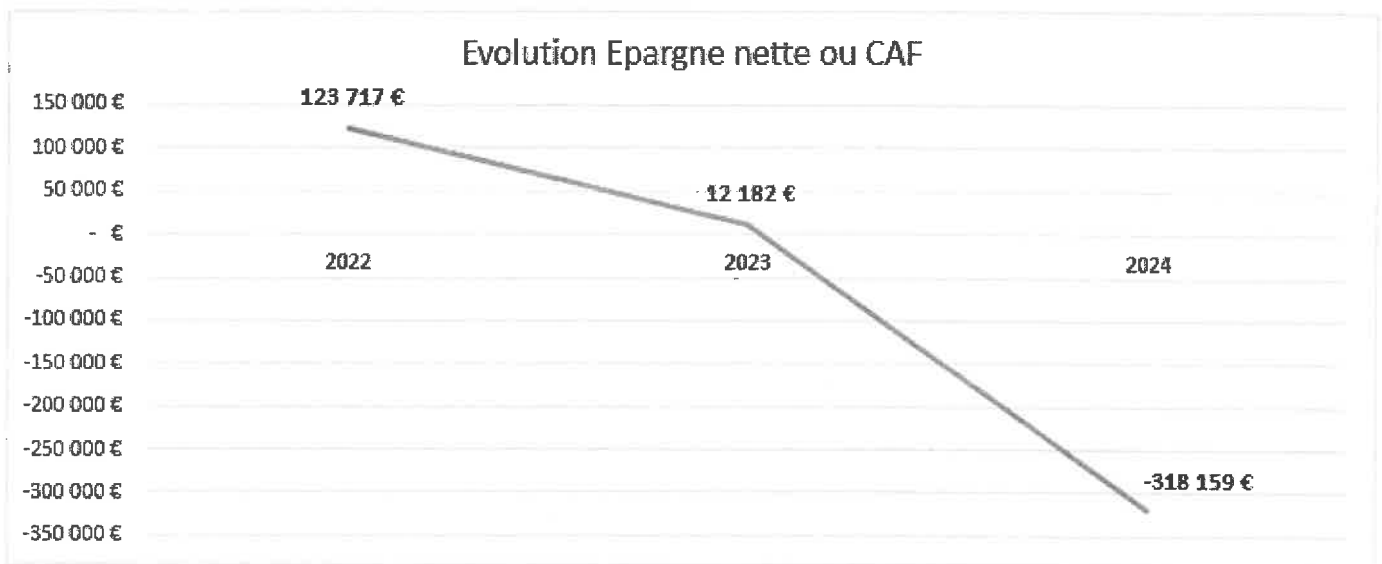


L'épargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF) mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles de dette.

Les produits relatifs aux subventions FEDER Education et FEADER Natura 2000 n'ayant pu être rattachés à l'exercice expliquent l'insuffisance de CAF dégagée en 2024.

La régularisation des dossiers en 2025 devrait permettre un retour à une CAF positive à la fin de l'exercice.

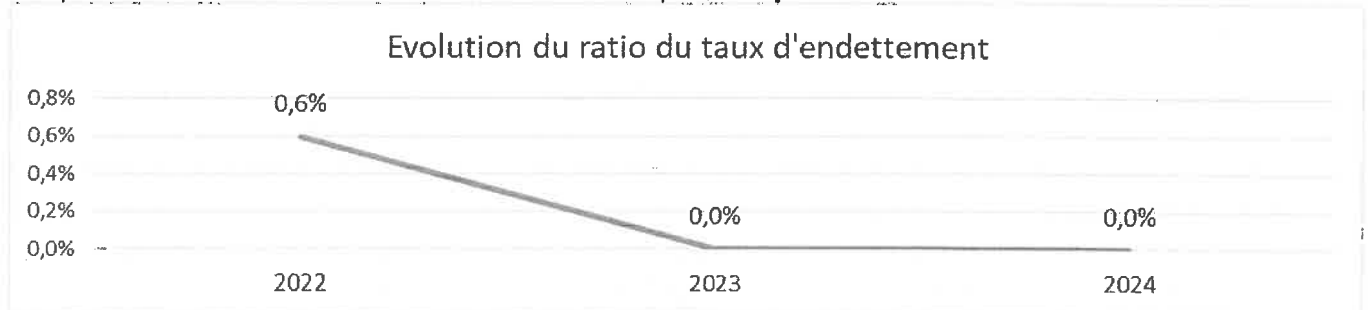
La CAF doit permettre de couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts. Le Parc n'ayant plus d'emprunt, l'insuffisance n'aura pas d'impact à ce niveau.



D- Evolution du ratio d'endettement :

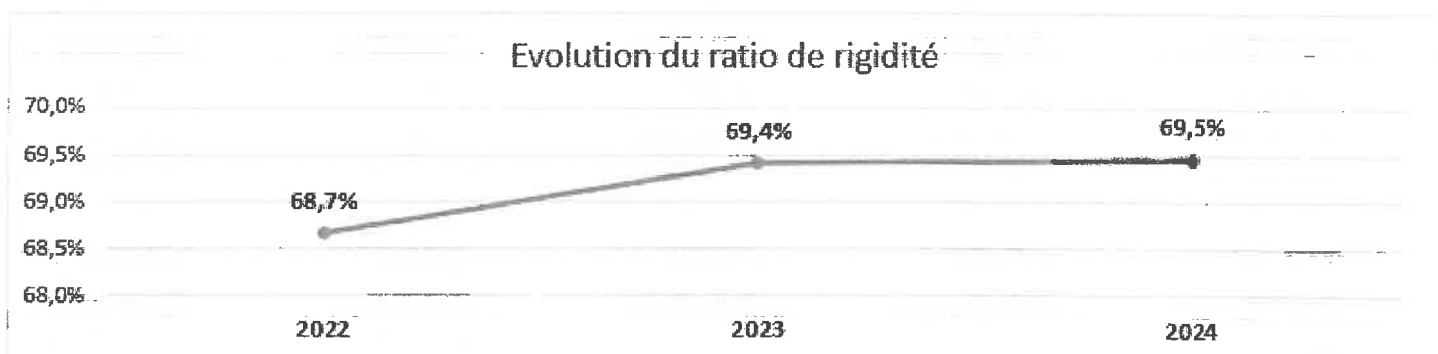
Le ratio d'endettement (encours de dette / recettes de fonctionnement) permet de connaître le poids de l'endettement de la structure.

Le syndicat mixte a fini de rembourser son seul emprunt en juillet 2023.



E- Ratio de rigidité :

Le ratio de rigidité des charges structurelles du syndicat mixte calcule le poids des charges de personnel et du remboursement de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure le poids des charges structurelles rigides (dépenses obligatoires). Une proportion trop importante limite les marges de manœuvre de la collectivité. Au niveau du Parc, le ratio resté constant en 2024.



III - PRESENTATION DETAILLEE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

A – PRESENTATION BUDGETAIRE

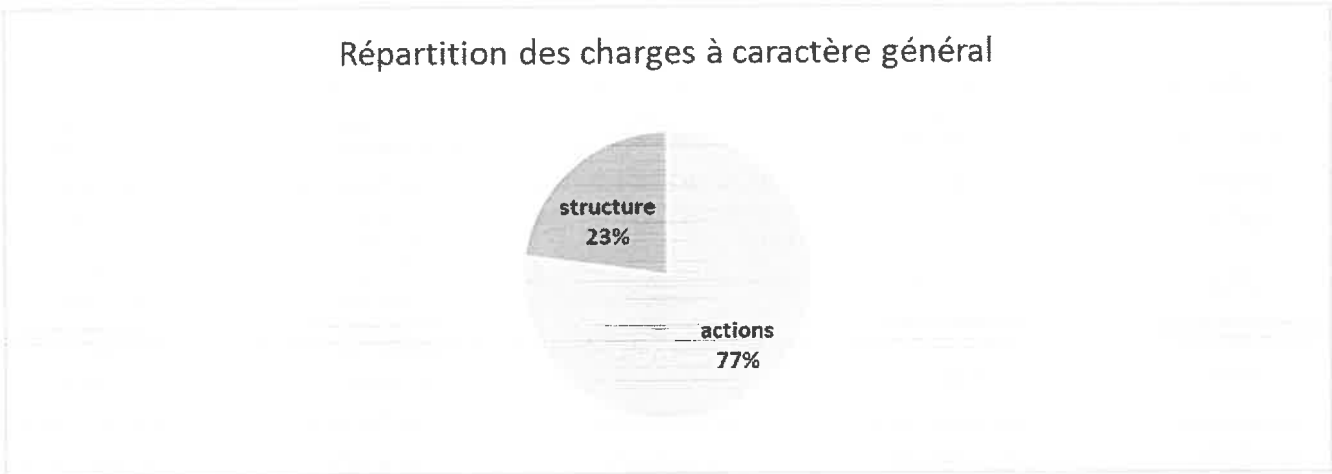
1° - Synthèse :

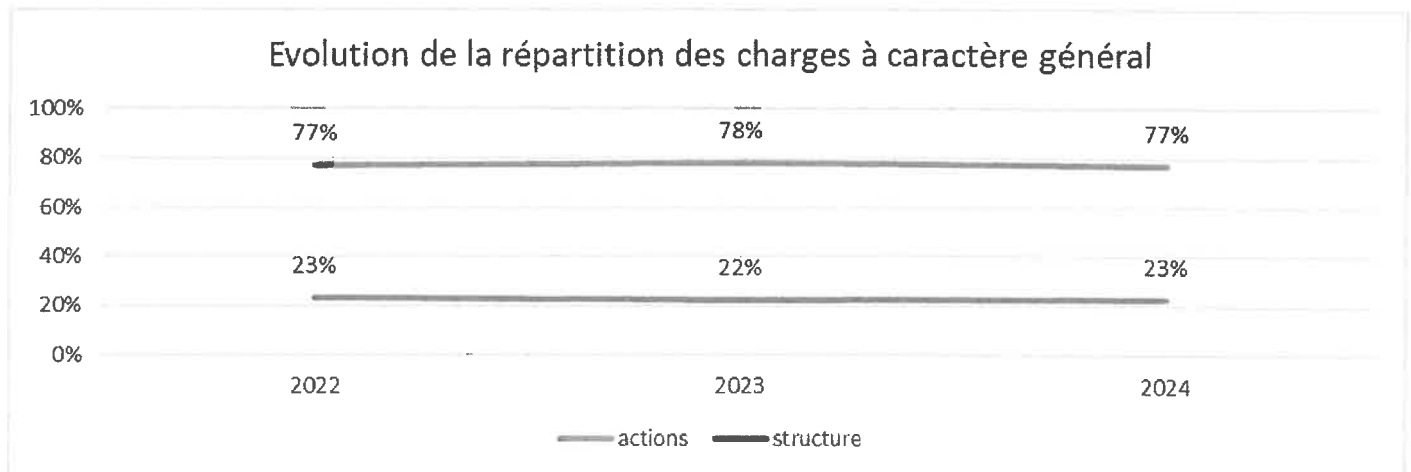
a) Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Chapitre	Libellé	rappel / réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux Réalisation
C011	Charges à caractère général	525 299 €	888 000 €	564 655 €	63,59%
C012	Charges de personnel et frais assimilés	1 519 794 €	1 695 700 €	1 545 332 €	91,13%
C65	Autres charges de gestion courante	125 454 €	147 730 €	112 411 €	76,09%
Total des dépenses de Gestion courante		2 170 547 €	2 731 430 €	2 222 397 €	81,4%
C66	Charges financières	4 127 €	7 000 €	1 941 €	27,73%
C67	Charges exceptionnelles	798 €	550 €	209 €	37,91%
C68	Dotations aux provisions	13 734 €	25 000 €	0 €	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 189 206 €	2 763 980 €	2 224 547 €	80,5%
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	82 153 €	106 440 €	87 482 €	82.19%
Total des dépenses		2 271 359 €	2 870 420 €	2 312 029 €	80,55%
C002	Résultat N-1 reporté	0 €	0 €	0 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		2 271 359 €	2 870 420 €	2 312 029 €	80,55%

Les principales dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 sont :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) :





▪ Les dépenses liées au fonctionnement de la structure (fluides, entretien locaux-véhicules, fournitures administratives, maintenance diverses, assurances, frais d'affranchissement et de téléphonie...) pour un montant de 128 981 €. Malgré une inflation plus mesurée en 2024 (en particulier sur les coûts de l'énergie et des carburants), l'immobilisation de deux véhicules pendant plusieurs mois du fait d'airbags défectueux et hors stock a conduit au recours à une location de véhicule imprévue pendant 7 mois.

▪ Les dépenses affectables aux actions pour un montant de 435 674€ (contre 407 982 € en 2023), dont 246 888 € de rémunérations d'intermédiaires.

L'écart constaté avec les prévisions concernant ce chapitre trouve son origine dans la difficulté à prévoir avec précision le délai nécessaire pour la mise en œuvre des actions. A l'instar des opérations d'investissement menées pour le compte d'un bénéficiaire tiers (collectivité, entreprise, particulier), une démarche de concertation, conventionnement, sélection d'un prestataire extérieur, dépôt de demande de subvention doit souvent être engagée avant toute exécution.

- **Les charges de personnels (chapitre 012) :**

▪ Les salaires et charges correspondent à l'animation territoriale, l'ingénierie de projet et au personnel administratif pour un montant de 1 493 194 € soit une augmentation de 1,8% par rapport à 2023 ;

L'évolution de ce poste de dépenses est liée principalement :

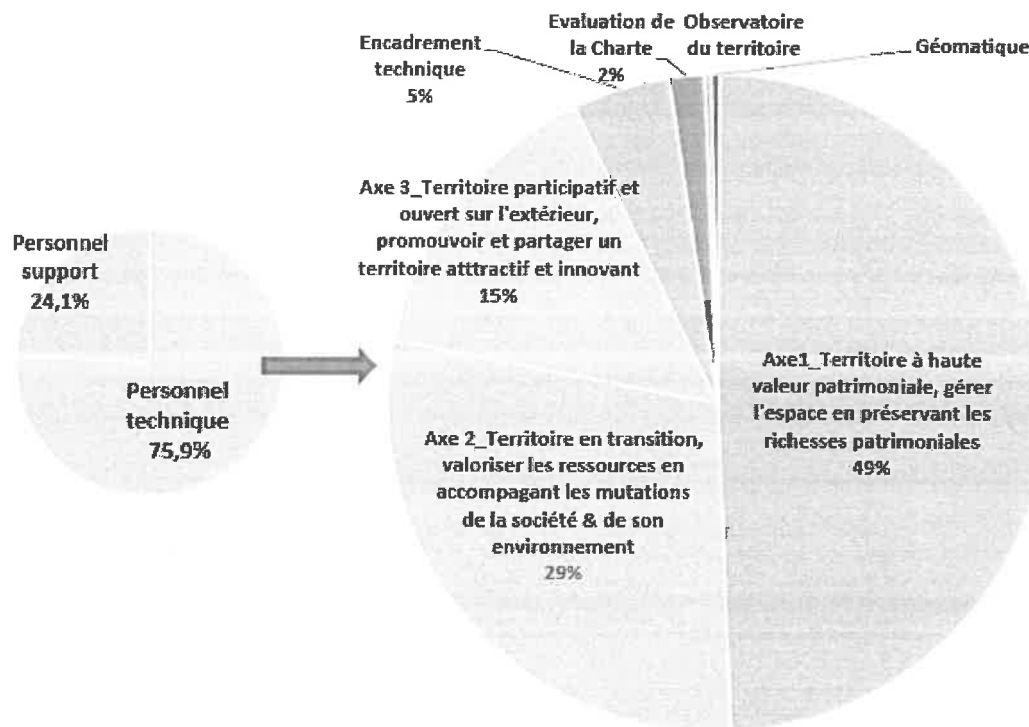
- A la rémunération en année pleine d'emplois créés en 2023 (chargé de mission Programme agro-environnemental et climatique, responsable évaluation territoriale, chargé d'accueil et d'animation),
- A la rémunération d'un emploi de chargé de mission Ressources en eau à compter de novembre 2024,
- Aux revalorisations de rémunération décidées au niveau national (attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents au 1^{er} janvier 2024),
- Aux avancements individuels en fonction de l'ancienneté des agents.

La part des frais de personnel affectée à l'ingénierie et donc directement à la réalisation des actions du PNR reste stable à 75.9 % de la masse salariale.

Ci-dessous la répartition de la masse salariale par axe de la Charte. Chaque personnel « ingénierie » est affecté aux axes pour lesquels il effectue des actions.

	Masse salariale	répartition
Axe1_Territoire à haute valeur patrimoniale, gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales	558 280 €	37,4%
O1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	344 481 €	23,1%
Connaissance	8 885 €	0,6%
Espèces	80 921 €	5,4%
Milieux	78 719 €	5,3%
Natura 2000	175 956 €	11,8%
O2_Accompagner la mutation des paysages	79 501 €	5,3%
Connaissance et sensibilisation au cadre de vie	23 912 €	1,6%
Préservation et valorisation du paysage	23 479 €	1,6%
Urbanisme	32 110 €	2,2%
O3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	104 142 €	7,0%
O4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	30 156 €	2,0%
Axe 2_Territoire en transition, valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société & de son environnement	325 788 €	21,8%
O5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	222 708 €	14,9%
Agriculture / Alimentation	57 274 €	3,8%
Forêt/Bois	69 433 €	4,6%
Tourisme	96 001 €	6,4%
O6_Devenir un territoire à énergie positive, ENR, mobilité	103 080 €	6,9%
Axe 3_Territoire participatif et ouvert sur l'extérieur, promouvoir et partager un territoire attractif et innovant	167 197 €	11,2%
O7_Transmettre les savoirs du territoire	106 782 €	7,2%
O8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	60 415 €	4,0%
Total	1 051 265 €	70,4%
Encadrement technique	54 068 €	3,6%
Evaluation de la Charte	19 432 €	1,3%
Observatoire du territoire	3 590 €	0,2%
Géomatique	4 589 €	0,3%
Total personnel affecté à l'ingénierie	1 132 944 €	75,9%
Stagiaire	16 939 €	1,1%
Support	343 311 €	23,0%
Total personnel support	360 250 €	24,1%
Total	1 493 194 €	100,0%

Répartition des dépenses du personnel technique - Ingénierie



- Les frais d'assurance du personnel et médecine du travail pour un montant de 44 543 € ;
- Le versement CNAS (œuvres sociales) pour un montant de 7 595 €.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

- Les indemnités et frais de mission des élus pour un montant de 60 649 € ;
- Le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil Scientifique pour 2 346€ ;
- Les contributions obligatoires (Fédération des parcs, IPAMAC – Inter-Parcs Massif Central) pour un montant de 18 303 € ;
- Les redevances (les logiciels informatiques, les droits d'images et droits d'auteurs) pour un montant de 16 523 € ;
- Les subventions versées pour un montant de 14 590 € ; dont APML pour 5 000 €, Télé-Milleval pour 2 500 €, radio Vassivière pour 2 500€, France Active Nouvelle Aquitaine (partenariat Fabrique à initiatives) pour 1 000 €, projet « laines voisines de la montagne Limousine » pour 1 500€, partenariat avec le Foyer Tamaris pour 2023 et 2024 à hauteur de 2 090€ ;

La diminution de ce poste budgétaire d'environ 13 000 € est liée à la baisse des contributions versées à l'Inter-Parcs Massif Central (IPAMAC) en fonction des actions mises en œuvre en 2024.

- Les charges financières (chapitre 66) :

- Les frais d'utilisation de la ligne de trésorerie pour un montant de 1 940 €. Sur 2024, les intérêts de la ligne de trésorerie étaient calculés sur un taux variable basé sur le taux Ester +0.47%. Celui-ci a varié entre 3.9% au 01/01/2024 et 2.92% au 31/12/2024.
- La ligne de trésorerie est utilisée en cas de décalage important entre les dépenses à régler et la perception des recettes. C'est souvent le cas en début d'année lorsque le PNR est en attente du versement des contributions statutaires de ses membres. Elle a été sollicitée moins longtemps en 2024 qu'en 2023 et a fait l'objet d'un taux d'intérêt moins élevé.

- Opérations d'ordre (chapitre 042) :

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres car équilibrées en dépenses et en recettes. Ce mouvement comptable permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciation des actifs de la collectivité (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant, elle favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels).

Montant 2024 : 87 482 € (comprenant principalement la dotation aux amortissements pour un montant de 77 942 €)

FONCTIONNEMENT RECETTES					
Chapitre	Libellé	rappel / réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux Réalisation
C013	Atténuations de charges	11 495 €	8 500 €	7 990 €	94,00%
C70	Produits des services, du domaine et ventes divers	41 478 €	23 400 €	31 898 €	136,32%
C74	Dotations et participations	2 139 843 €	2 402 076 €	1 870 370 €	77,86%
C75	Autres produits de gestion courante	10 218 €	- €	- 6 175 €	
Total des recettes de Gestion courante		2 203 034 €	2 433 976 €	1 904 083 €	78.2%
C77	Produits exceptionnels	2 140 €	- €	9 540 €	
C78	Reprise de provisions	- €	- €	6 734 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 205 174 €	2 433 976 €	1 920 357 €	78.9%
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 786 €	15 780 €	6 777 €	42,94%
Total des recettes		2 208 960 €	2 449 756 €	1 927 134 €	78.7%
C002	Résultat N-1 reporté	483 063 €	420 664 €	420 664 €	100,00%
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		2 692 023 €	2 870 420 €	2 347 798 €	81.79%

Les principales recettes de fonctionnement réalisées en 2024 sont :

- Les atténuations de charges (chapitre 013) :

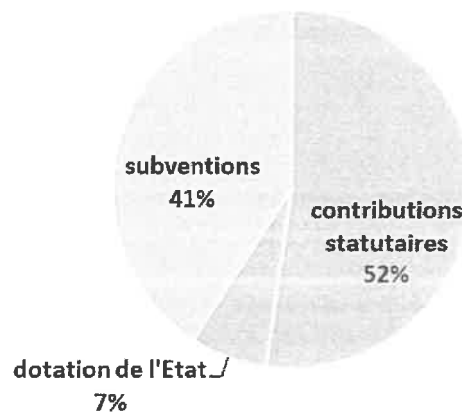
Il s'agit des remboursements sur frais de personnel (remboursements maladie, congés maternité...) pour un montant de 7 990 € ;

- Produits des services, ventes (chapitre 70) :

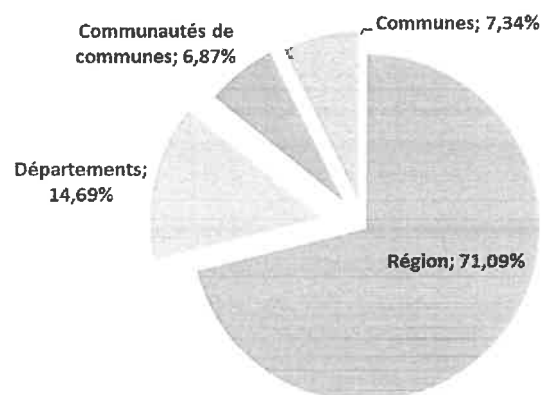
- Les recettes issues de la facturation d'interventions des chargés de mission à des organismes extérieurs pour 1 940 € ;
- Les recettes issues de l'activité de la maisonnette du parc (location vélos et produits) pour 13 174 € ;
- Les recettes issues de refacturation de frais divers pour 75 € ;
- Les cotisations pour les produits « marqué parc » pour 1 350€ ;
- La refacturation de la moitié du marché subséquent « biodiversité » d'IPAMAC (association Interparc du Massif Central) pour 15 359 €

- **Dotations et participations (chapitre 74) :**

Répartition des dotations et participations



- Les contributions statutaires pour 975 248 € ; Les contributions sont stables.



- La dotation de fonctionnement de l'Etat pour 130 000 € ;
- Les subventions reçues liées aux actions pour un montant de 764 342 €. Comme indiqué précédemment les délais de traitement de certains dossiers (principalement ceux concernant la gestion des fonds européens), ont été allongés. Ces délais ont empêché la comptabilisation des produits issus des subventions en 2024.

	2023	2024
Etat	93 827 €	34 588 €
Région	340 154 €	429 446 €
Départements	8 143 €	6 433 €
Communes	38 980 €	34 000 €
Communautés de Communes	22 197 €	- €
Europe	325 578 €	120 309 €
Agences de l'eau et autres organismes	203 121 €	139 566 €
subventions	1 032 000 €	764 342 €

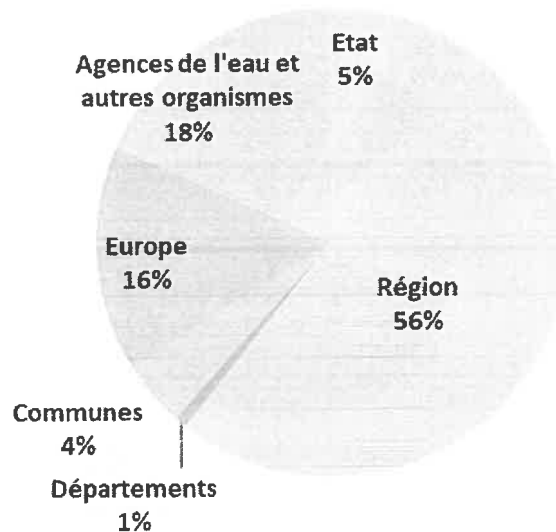
La diminution de la contribution de l'Etat entre 2023 et 2024 est due au transfert entre l'Etat et la Région pour le traitement des dossiers N2000. EN 2023, il avait également été perçu une subvention unique et non récurrente de 20 000€ au titre du programme sur la mobilité.

L'augmentation de la part de Région entre 2023 et 2024 résulte de la clôture de dossier contrat parc et de l'augmentation de la part de l'avance versée (avance de 40% du contrat parc en 2023 passé à 50% en 2024)

Pour les communautés de communes une participation avait été demandée dans le cadre de rando-millevaches pour des vidéos promotionnelles en 2023. Cette opération n'a pas été renouvelée en 2024.

La baisse de l'Europe entre 2023 et 2024 est principalement due à l'impact du retard de traitement par les services instructeurs des dossiers Natura 2000 et Education.

En 2023, il avait été perçu des subventions sur des dossiers de 2015 et 2018 pour 26 000€, ainsi que des dossiers 2022 sur l'agence de l'eau.



- La FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) perçue sur les dépenses relatives à la maintenance informatique pour 780 €.

- **Produits de gestion courante (chapitre 75) :**

- extourne de la constatation du remboursement d'un avoir par le fournisseur Orange pour 6 175€, qui explique le montant négatif.

Ce montant est compensé par le produit issu de la reprise de provision afférente (chapitre 78)

- **Reprise de provisions (chapitre 78) :**

- A fin 2023, il avait été constitué des provisions pour le non-paiement d'un titre et le non remboursement d'un avoir par le fournisseur Orange.
- Les dossiers ayant été soldés au cours de l'exercice, les provisions ont été reprises en fin d'année.

- **Produits exceptionnels (chapitre 77) :**

▪ Produits de la revente de vélos à assistance électrique pour 9 540€, suite au renouvellement du parc à fin 2023.

- **Amortissements des subventions (chapitre 042) :**

Il s'agit de recettes d'amortissement des subventions reçues dans le cadre d'acquisition d'investissement (6 777 €) ;

Le taux de réalisation toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre) s'élève à 80,3% pour les dépenses et 81.6% pour les recettes.

b) Section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES							
Chapitre	Libellé	rappel / réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024 hors RAR	Taux Réalisation hors RAR	Réalisé 2024 avec RAR	Taux Réalisation avec RAR
C20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	25 000 €	12 200 €	48,80%	22 202 €	88.80%
C204	Subventions versées		9 300 €	9 186 €	98.78%	9 186 €	98.78%
C21	Immobilisations corporelles	199 647 €	286 257 €	121 287 €	42,37%	144 380 €	50.40%
C23	Immobilisations en cours	9 995 €	10 000 €	- €			
Total des dépenses d'équipement		209 642 €	330 557 €	142 673 €	43.16%	175 768 €	53.2%
C16	Emprunts et dettes assimilées	12 000 €	- €	- €		- €	
C27	Autres immobilisations financières	46 059 €	- €	- €		- €	
Total des dépenses financières		58 059 €	- €	- €		- €	
C45	Opérations pour le compte de tiers	14 239 €	194 459 €	40 661 €	20,91%	45 935 €	23.6%
Total des dépenses réelles d'investissement		281 940 €	525 016 €	183 334 €	34.92%	221 703 €	42.2%
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 786 €	15 780 €	6 776 €	42,94%	6 776 €	42,94%
C041	opérations patrimoniales	7 984 €	28 838 €	12 614 €	43,74%	12 614 €	43,74%
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		293 710 €	569 634 €	202 724 €	35.59%	241 093 €	42.3%

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 sont :

- **Opérations d'équipement (chapitre 20 à 23) :**

Certaines dépenses d'investissement initialement prévues en 2023 ont été finalisées en 2024, notamment, le projet de cabane pastorale, le réseau d'interprétation.

Concernant le projet Horizon Europe, l'année 2024 a été consacrée à la poursuite des études préparatoires et à l'acquisition de matériel. Les travaux ont été reportés sur 2025.

L'installation de la borne de recharge électrique n'a pu être finalisée en 2024, l'opération a été reconduite au budget 2025. Le renouvellement de la flotte de vélos à assistance électrique est reporté également.

Objet	Budget 2024	Réalisé 2024	Restes à réaliser (reporté sur 2025)
Immobilisations incorporelles :	25 000 €	12 200 €	10 002 €
Concession et droits similaires	25 000 €	12 200 €	10 002 €
Subvention d'équipement versées	9 300 €	9 186 €	
Immobilisations corporelles :	286 257 €	121 287 €	23 093 €
Bois et forêts	30 000 €	0 €	0 €
Autres matériels et outillage de voirie (panneaux pour les sentiers d'interprétation)	16 795 €	10 664 €	1 782 €
Autres installations, matériels et outillages techniques, dont :	49 000 €	33 262 €	
. infrastructure faune sauvage et agroécologique	8 000 €	3 795 €	
. Matériel de suivi de milieux aquatiques	32 000 €	28 327 €	
. Matériel et outillage pour le fonctionnement général	4 000 €	1 140 €	
Installations générales, agencements et aménagements divers	26 000 €		
Matériel de transport, dont :	111 195 €	49 379 €	14 442 €
. cabane pastorale	28 895 €	28 895 €	
. renouvellement véhicules	60 000 €	20 054 €	14 442 €
. 10 vélos à assistance électrique	20 000 €		
Matériel de bureau et informatique, dont :	9 510 €	9 276 €	
. matériel informatique	6 660 €	4 975 €	
. mini laser		3 651 €	
Mobilier	16 400 €	2 145 €	1 404 €
Autres immobilisations corporelles, dont :	27 357 €	16 561 €	5 465 €
. expérimentation de mesure de protection des troupeaux	931 €	5 617 €	
. matériel pour développement de la filière sarasin	2 340 €		
. matériel pour support pédagogique	10 000 €	3 499 €	
. matériel pour réseau d'interprétation	9 660 €	429 €	4 000 €
. développement de la qualification du site de la maison du Parc	10 000 €	342 €	
. matériel pour l'observatoire du paysage	2 426 €	2 426 €	
. matériel de mesure pour la myrtille sauvage		1 840 €	
Immobilisations en cours	10 000 €	0	
TOTAL	330 557 €	142 673 €	33 095 €

- **Opérations sous mandat pour comptes de tiers (chapitre 45)**

Objet	Budget 2024	Réalisé 2024	Restes à réaliser (reporté sur 2025)
4581232304 – projet tutoré urbanisme - La Courtine	1 423 €	1 292 €	131 €
4581011404 – projet Life wild bees – Millevaches	3 656 €	3 656 €	
4581240002 – Projet Life Wild bees – Sarran	5 300 €		
4581240005 – projet tutoré urbanisme - La Courtine tranche 2	8 580 €	1 076 €	5 143 €
4581240006 – projet Horizon Europe – CEN	50 000 €		
4581240007 – projet Life Wild bees – Felletin	4 800 €	763 €	
4581240008 – projet Life Wild bees – Crocq	4 800 €	415 €	
4581240009 – projet Life Wild bees – Peyrelevade	4 800 €	152 €	
4581240010 – projet Life Wild bees – La Croisille sur Briance	4 800 €		
4581240011 – projet Life Wild bees – Chavanac – CEN	31 500 €	21 268 €	
4581240012 – projet Horizon Europe – Effacement étang	30 000 €	3 762 €	
4581240013 – projet Horizon Europe – Effacement étang	30 000 €	4 080 €	
4581240014 – projet Horizon Europe – Effacement étang	10 000 €	4 197 €	
4581240015 – projet Life Wild bees – Chavanat	4 800 €		
TOTAL	194 459 €	40 661 €	5 274 €

Depuis 2023, Il a été mis en place les opérations sous mandat pour compte de tiers. Il s'agit de travaux ou d'acquisitions que le Parc effectue pour le compte de communes, communauté de communes ou particuliers.

Le décalage constaté entre le prévisionnel et le réalisé est essentiellement dû aux démarches nécessaires entre le moment où le projet est lancé et sa mise en œuvre effective. De nombreuses opérations ont réellement pu être commencées sur la fin de l'année et ont été reportées au budget 2025.

Le reste à charge (subvention versée en nature) est constaté pour le syndicat mixte à la fin de l'opération et après perception de la subvention reçue par les financeurs sur le projet. Il s'élève à 2 619€ en 2024, pour une action du programme abeille sauvage (Life wild bees).

- **Amortissements des subventions (chapitre 040) :**

Il s'agit de recettes d'amortissement des subventions d'investissement perçues en propre par le Parc pour 6 776 €. Les amortissements des subventions sont effectués sur la même durée que les amortissements des biens immobiliers qu'elles ont financés.

Les subventions reçues dans le cadre des opérations sous mandats pour compte de tiers ne sont pas amortissables par le Parc et sont uniquement constatées au chapitre 45.

- **Opérations patrimoniales (chapitre 041) :**

Ce chapitre est équilibré en dépense et en recette. Il retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit pour 2024 du basculement des avances versées sur la construction de la cabane pastorale (9 995 €) et du reste à charge dans le cadre de l'opération sous mandat pour compte de tiers en subvention versée en nature (2 619 €).

INVESTISSEMENT RECETTES							
Chapitre	Libellé	rappel / réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024 hors RAR	Taux Réalisation hors RAR	Réalisé 2024 avec RAR	Taux Réalisation avec RAR
C13	Subventions d'investissement	41 365 €	207 419 €	115 133 €	55,51%	153 918 €	74.21%
C16	Emprunts et dettes assimilés			416 €		416 €	
Total des recettes d'équipement		41 365 €	207 419 €	115 549 €	55.71%	154 334 €	74.41%
C10	Dotations, fonds divers et réserves	11 553 €	8 984 €	8 984 €	100,00%	8 984 €	100 %
C27	Autres immobilisations financières	7 116 €		24 600 €		24 600 €	
C024	Produits des cessions d'immobilisations	2 087 €	- 5 994 €	2 347 €		2 347 €	
Total des recettes financières		20 756 €	2 990 €	35 931 €	NS	35 931 €	NS
C45	Opération sous mandat pour compte de tiers	3 882 €	175 621 €	135 423 €	77,11%	152 712€	86.96%
Total des recettes réelles d'investissement		66 003 €	386 030 €	286 903 €	74.32 %	342 977 €	88.85 %
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	80 066 €	112 434 €	85 135 €	75,72%	85 135 €	75.72%
C041	Opérations patrimoniales	7 984 €	28 838 €	12 614 €	43,74%	12 614 €	43.74%
Total des recettes d'investissement		154 053 €	527 302 €	384 652 €	72.95%	440 726 €	83.58%
C001	Résultat reporté ou anticipé	373 368 €	233 711 €	233 711 €	100,00%	233 711 €	100.00%
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		527 421 €	761 013 €	618 363 €	81.26%	674 437 €	88.62%

- Subventions d'investissement (chapitre 13) :

Perception des subventions liés aux actions pour un montant de 115 133 €, notamment sur la construction de la cabane pastorale (39 980€), l'acquisition du bois de la Molestie (acquisition en 2023 et perception de la subvention pour 42 890€ en 2024), sur le projet de surveillance faune sauvage-agroécologie (11 797€), développement des sentiers d'interprétation (14 394€) ;

- Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) :

En 2024, le projet de construction d'une cabane pastorale mobile a été finalisé. Cette cabane est mise à la disposition d'un groupement d'éleveurs sous forme de location-vente depuis le 1^{er} août 2024 pour une durée de 6 ans. A terme, ce groupement d'éleveurs deviendra propriétaire de la cabane pastorale après remboursement du montant financé par le PNR. La partie du loyer correspondant à la vente est comptabilisée dans ce chapitre.

- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

Il s'agit de la dotation du Fonds de compensation de la TVA destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que le syndicat mixte supporte sur ses dépenses réelles d'investissement. Le montant s'élève à 8 984 €.

- Autres immobilisations financières (chapitre 27) :

En 2024, IPAMAC (association inter-Parcs du Massif Central) a remboursé une partie des avances de trésorerie sur les programmes « Trame Noire - 2022 » et « forêts anciennes - 2021 » pour un montant de 9 600 €.

L'association pour le pastoralisme de la montagne limousine (APML) a également remboursé en fin d'année une avance de trésorerie de 15 000€.

- Produits de cession (chapitre 024) :

Il s'agit de produits dégagés lors de la revente de vélos à assistance électrique, détenus par le syndicat mixte, dans le cadre du renouvellement du parc pour un montant de 2 347 €.

- Opérations sous mandat pour compte de tiers (chapitre 45) :

Dans le cadre des opérations sous mandat pour compte de tiers, le syndicat mixte perçoit des subventions afin de financer les projets.

Pour les opérations concernant l'urbanisme et Horizon Europe, il n'y pas eu de perception de subvention en 2024 pour ces deux actions.

Pour le programme abeilles sauvages (Life wild bees) une avance a été perçue en 2024 en amont des dépenses réalisées. Elle a été répartie en fonction du plan de financement prévisionnel de chaque opération. Le syndicat mixte a donc perçu, pour ce programme, un montant d'avance supérieur au montant des dépenses qui ont été engagées sur l'exercice.

Objet	Budget 2024	Réalisé 2024	Reste à réaliser (reporté sur 2025)
4581232304 – projet tutoré urbanisme - La Courtine	712 €		5 250 €
4581011404 – projet Life wild bees – Millevaches		10 424 €	
4581240002 – Projet Life Wild bees – Sarran	4 220 €	1 190 €	
4581240005 – projet tutoré urbanisme - La Courtine tranche 2	6 430 €		
4581240006 – projet Horizon Europe – CEN	50 000 €		
4581240007 – projet Life Wild bees – Felletin	3 820 €	3 820 €	
4581240008 – projet Life Wild bees – Crocq	3 820 €	3 820 €	
4581240009 – projet Life Wild bees – Peyrelevade	3 820 €	3 820 €	
4581240010 – projet Life Wild bees – La Croisille sur Briance	3 820 €	3 820 €	
4581240011 – projet Life Wild bees – CEN	25 160 €	16 997 €	
4581240012 – projet Horizon Europe – Effacement étang	30 000 €		3 762 €
4581240013 – projet Horizon Europe – Effacement étang	30 000 €		4 080 €
4581240014 – projet Horizon Europe – Effacement étang	10 000 €		4 197 €
4581240015 – projet Life Wild bees – Chavanat	3 820 €	91 532 €	
TOTAL	175 622 €	135 423 €	17 289 €

- Les dotations aux amortissements (chapitre 040) :

Montant 85 135 €

- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) :

Il s'agit des mêmes opérations que pour le chapitre 041 des dépenses.

Montant : 12 614€

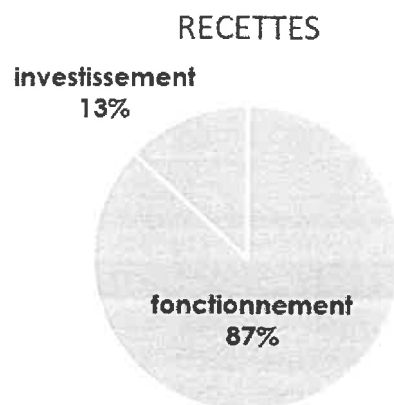
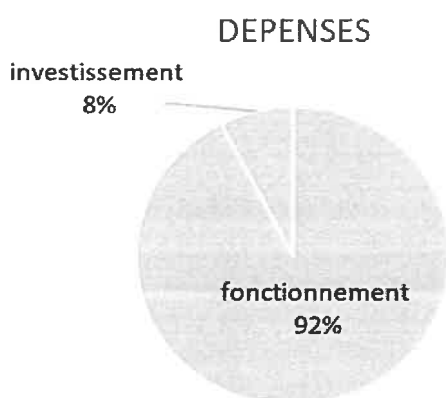
c) Les restes à réaliser :

Au compte administratif 2024, figurent également, au niveau de la section d'investissement, 38 369€ de restes à réaliser en dépenses correspondant à des engagements comptabilisés et 56 074€ de restes à réaliser en recettes correspondant à des versements de subvention attendus (dont la convention a été finalisée).

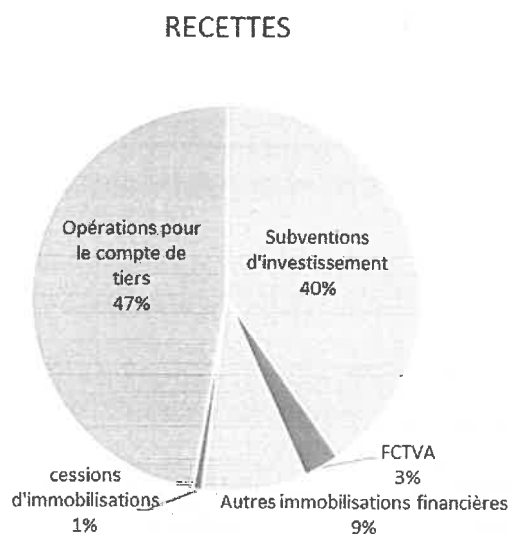
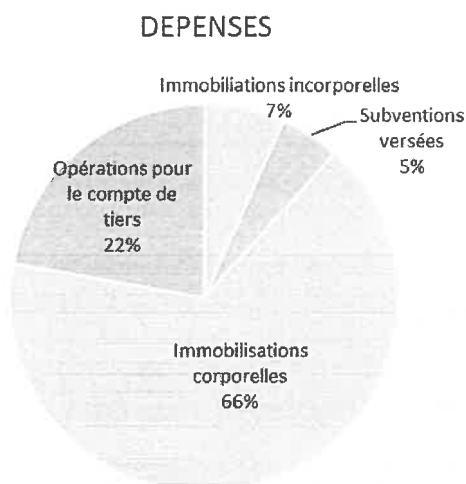
Opérations	Restes à réaliser 2024			
	Dépenses		Recettes	
	article	montant	article	montant
Concessions et droits : développement d'une application Geocam dans le cadre de la surveillance faune sauvage	2051	10 002 €	1312 (Région)	4 000 €
Matériel technique : défibrillateur	21568	1 782 €		
Matériel de transport : renouvellement d'un véhicule	21828	14 442 €		
Mobilier	21848	1 404 €		
Matériel pour le développement de la qualification du site de la Maison du Parc	2188	4 000 €		
Travaux électricité Maison du Parc	2188	1 465 €		
Opération sous mandat pour compte de tiers – projet tutoré urbanisme – La Courline	4581232304	132 €	4582232304 (Région)	5 250 €
Opération sous mandat pour compte de tiers – projet tutoré urbanisme – La Courline	4581232304	5 142 €		
Matériel de suivi des milieux aquatiques			1311 (Etat) 1312 (Région) 13178 (Europe)	4 585 € 4 800 € 20 000 €
Aménagement réseau de sites d'interprétation			1311 (Etat) 1312 (Région)	1 400 € 4 000 €
Opération sous mandat pour compte de tiers – projet Horizon Europe – Effacement étang			4582240012 (Europe)	3 762 €
Opération sous mandat pour compte de tiers – projet Horizon Europe – Effacement étang			4582240013 (Europe)	4 080 €
Opération sous mandat pour compte de tiers – projet Horizon Europe – Effacement étang			4582240014 (Europe)	4 197 €
TOTAL		38 369 €		56 074 €

2° - Représentation graphique :

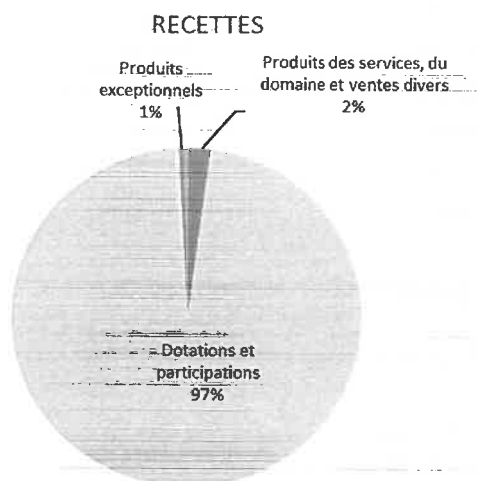
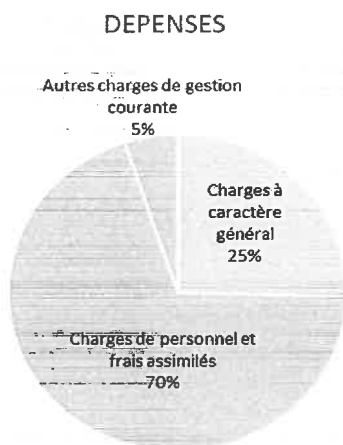
Sur le graphique ci-dessous, seuls les montants significatifs sont représentés.



(hors opérations d'ordre) **DETAIL INVESTISSEMENT (hors opérations d'ordre)**



(hors opérations d'ordre) **DETAIL FONCTIONNEMENT (hors opérations d'ordre)**



B – PRESENTATION ANALYTIQUE PAR ORIENTATION DE LA CHARTE (fonctionnement et investissement)

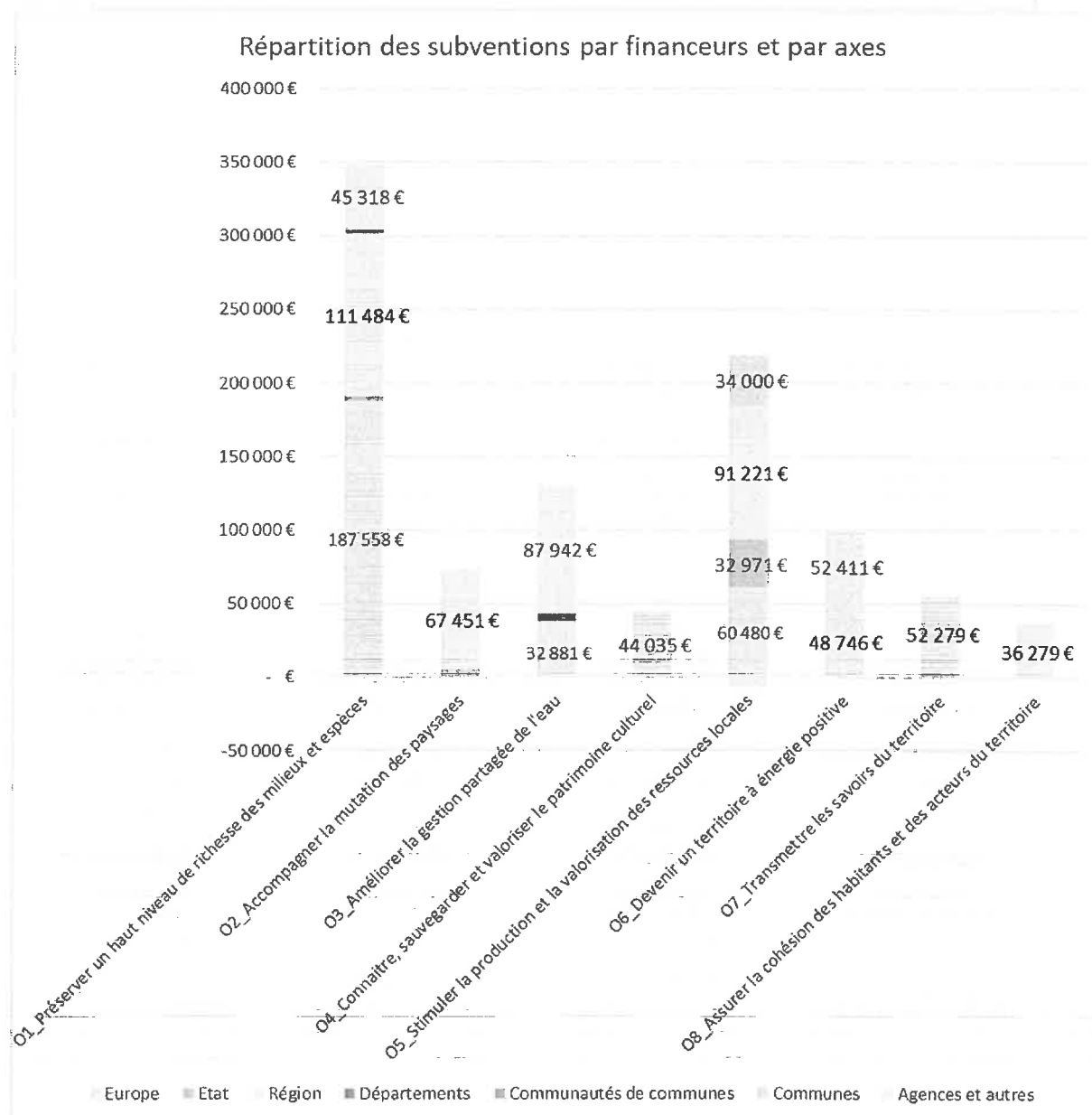
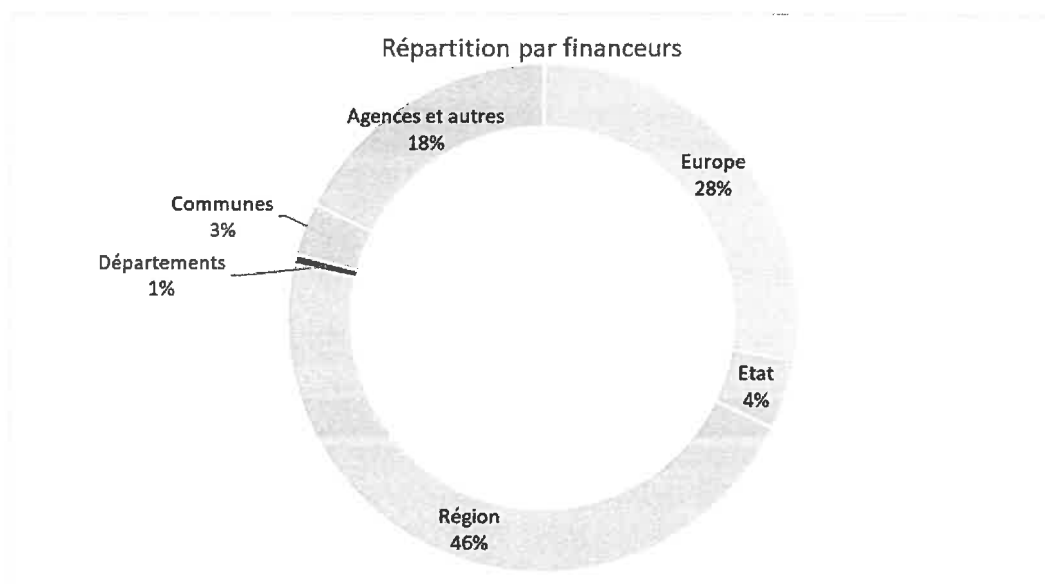
1° - Synthèse :

Ne sont pris en compte dans cette synthèse que les dépenses et recettes réelles de fonctionnement et d'investissement. Il n'est pas pris en compte les opérations d'ordre qui ne sont que des opérations purement comptables.

	Réalisé 2024				
	DEPENSES				RECETTES
	Actions	Poste	Investissement	Total	Total
Axe1_Territoire à haute valeur patrimoniale, gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales	161 801 €	558 280 €	109 721 €	829 802 €	611 921 €
O1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	95 621 €	344 481 €	64 561 €	504 663 €	364 276 €
O2_Accompagner la mutation des paysages	35 986 €	79 501 €	4 794 €	120 281 €	73 029 €
O3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	11 262 €	104 142 €	40 366 €	155 770 €	130 581 €
O4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	18 932 €	30 156 €	- €	49 088 €	44 035 €
Axe 2_Territoire en transition, valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société & de son environnement	73 627 €	325 788 €	12 773 €	412 188 €	336 373 €
O5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	50 697 €	222 708 €	11 026 €	284 431 €	218 642 €
O6_Devenir un territoire à énergie positive	22 930 €	103 080 €	1 747 €	127 757 €	117 731 €
Axe 3_Territoire participatif et ouvert sur l'extérieur, promouvoir et partager un territoire attractif et innovant	208 098 €	167 197 €	27 527 €	402 822 €	103 156 €
O7_Transmettre les savoirs du territoire	50 794 €	106 782 €	11 303 €	168 879 €	66 843 €
O8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	157 304 €	60 415 €	16 224 €	233 943 €	36 313 €
Total	443 526 €	1 051 265 €	150 021 €	1 644 812 €	1 051 450 €
Programme transversaux	3 479 €	81 679 €	- €	85 158 €	15 973 €
Total	447 005 €	1 132 944 €	150 021 €	1 729 970 €	1 067 423 €

2° - Présentation des recettes : subventions (fonctionnement et investissement)

	Europe	Etat	Région	Départements	Communautés de communes	Communes	Agences et autres
Réalisé 2024	145 496 €	44 883 €	470 207 €	6 433 €	0 €	34 000 €	178 455 €



3° - Détail par orientation :

Il s'agit des dépenses réalisées ou engagées, ainsi que les recettes perçues ou rattachées à l'exercice pour la mise en œuvre des augmentations de la Charte. Les recettes perçues en 2024 peuvent correspondre à des actions réalisées sur les exercices antérieurs. Le taux de financement peut donc être supérieur à 100%. Au contraire, pour certains projets comme Natura 2000 ou éducation, l'impossibilité de rattacher les produits à l'exercice 2024, suite au retard pris par les services instructeurs, a engendré un taux de financement amoindri (par rapport au prévisionnel de financement).

Orientation 1 Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	504 663 €	364 276 €	72%	8,15

Enjeux : Conservation des richesses naturelles en particulier liées à la présence de zones humides (environ 15% de l'occupation du sol) constituant l'un des plus grands ensembles de tourbières et sources de têtes de bassin en France, de forêts de feuillus anciennes (9%), de landes à bruyères (situation relictuelle), et plus globalement une mosaïque de milieux naturels et semi-naturels qui permet le maintien (plus rarement la bonne santé) d'espèces à statuts de protection car en raréfaction à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

Moyens déployés :

- 8.15 ETP consacrés aux actions, aux services, conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités du territoire, mais aussi auprès des porteurs de projets privés,
- Dispositif Natura 2000 (14 sites sur le territoire, 11 en pilotage Pnr dont 8 animés en régie),
- Contrat territoriaux milieux aquatiques,
- Programmes agro-environnementaux (MAEc)
- Programme LIFE Wild Bees (abeilles sauvages)
- + Parcs (restauration de milieux, paysages, ...)
- Animation sur les Sites d'intérêt écologiques majeurs en particulier (SIEM), sur les périmètres N2000, mais plus globalement aux capacités de transmissions des enjeux et préconisations de chacun (paysage, urbanisme, Forêt, RICE, ...)

Objectifs définis par la Charte :

- Connaître et comprendre la biodiversité, suivre son évolution
- Préserver et restaurer les milieux et espèces associées

Réalisations 2024

- **Amélioration des connaissances**
 - Inventaire ornithologiques au printemps 2024 sur le plateau de Millevaches par la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux)
- **Programme Natura 2000**
 - Campagne de contractualisations Natura 2000, animations des sites dont un nouveau site (Etang du Bourdeau)
- **Gestion des milieux**
 - Fin de construction d'une cabane pastorale mobile, qui a été mise à la disposition d'un groupement d'éleveur sur le plateau de Millevaches dès le début de l'été,
 - Campagne d'accompagnement MAEc 2024 : accompagnement de 47 exploitations (budget pour des contrats de 5 ans d'environ 3,34 millions d'euros)

- **Espèces**

- Campagne de recensement des espèces d'abeille sauvage présentes sur le territoire ;
- Réalisation de travaux de restauration écologique pour le compte du CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) ;
- Travaux d'aménagement à Chavanat (création d'un jardin nature), Peyrelevade (aménagement des abords du lavoir) et aménagement de cours d'école (Crocq, Saint-Rémy, Merlines, Eymoutiers) en collaboration avec la chargée de mission paysage ;
- Des travaux d'aménagement ont débuté sur les communes de Felletin, Crocq et Peyrelevade. Ces travaux seront finalisés en 2025 ;
- Acquisition, installation / prêt de matériels de protection des troupeaux, de collier pour les chiens de protections, de pièges photos (installation de 35 pièges sur 18 sites différents) et développement d'un outil de gestion des données par pièges photographiques (Geocam), accompagnement des éleveurs (une vingtaine d'éleveurs en contact régulier avec le Parc), coordinateurs d'action du groupe d'entente (40 structures), poursuite des expérimentations (3 expérimentations sur les possibilités de mettre en place un renforcement de la protection), communication (interventions, panneaux, ciné-débats, vidéos en cours de finalisation,...).

ORIENTATION 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces					
PROGRAMME	DETAIL DE L'ACTION	D/Action	D/Poste	TOTAL DEPENSES	RECETTES
Améliorer les connaissances	Acquisition de connaissance ▪ Inventaire ornithologiques	13 400 €	8 880 €	22 280 €	52 585 €
Programme N2000	N2000 tous sites ▪ Poste ▪ Prestation d'animation des sites, diagnostic pastoral, formation et analyse de données	72 049 €	176 039 €	248 087 €	
Gestion des milieux	Forêts anciennes ▪ Poste	51 €		51 €	14 380 €
	Réseau de SIEM ▪ Poste ▪ matériels audio	873 €	25 237 €	26 110 €	20 212 €
	Pastoralisme / agroécologie ▪ Animations, réunions ▪ Cabane Pastorale (fin construction) ▪ Poste	3 238 € 28 895 €	4 368 €	36 502 €	60 666 €
	Plantons des haies ▪ Poste		12 421 €	12 421 €	
	PAEC campagne 2024 ▪ Poste	87 €	36 654 €	36 742 €	8 791 €
Espèces	Projet LIFE Wild Bees ▪ Opérations sous mandat pour... compte de tiers ▪ Poste	26 254 €	40 543 €	69 865 €	135 423 €
	▪ Acquisition de matériel de terrain, travaux pour favoriser les pollinisateurs sauvages, Accompagner un changement des pratiques dans les communes volontaires,	3 068 €			26 857 €

développement mélange de graines, animation classe parc				
Surveillance faune sauvage ▪ Poste ▪ Développement outil web/application - prévenance éleveurs et réseau entente	12 268 €	40 339 €	52 606 €	45 362 €
TOTAL	160 183 €	344 480 €	504 663 €	364 276 €

Orientation 2 Accompagner la mutation des paysages

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O2_Accompagner la mutation des paysages	120 281 €	73 029 €	61 %	1,6

Enjeux : les paysages du PNR ML sont les fruits de mutations profondes récentes et correspondent à une imbrication étroite entre des espaces agro-pastoraux et une trame dense de plantation forestière. Une mosaïque complexe qui favorise une grande diversité d'ambiances. Des mutations fortes, très dynamiques encore aujourd'hui. La connaissance des Paysages pour apprécier, améliorer et construire le cadre de vie d'aujourd'hui et demain sont la clé de voute de l'action du Parc.

Moyens déployés:

- 1,6 ETP consacrés aux services, conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités du territoire, mais aussi auprès des porteurs de projets privés
- Etudes paysagères, proposition d'aménagements, accompagnement de projets communaux
- Programme « Aménager les cours d'école »
- Programme Habiter mieux les bourgs (Etudes en régie Pnr)
- Projet Tuteuré avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (50 étudiants sur 3 Villes Portes en simultané)
- Amélioration paysagère (+ Parc)

Objectifs définis par la Charte :

- Approfondir et partager la connaissance des paysages, accompagner leur mutation, préserver les paysages emblématiques ;
- Promouvoir un urbanisme de qualité mettant en valeur le patrimoine local et favorisant le lien social.

Réalisations 2024

- **Paysage**
 - Finalisation de l'étude sur les grandes étapes de l'évolution du paysage (histoire du paysage. Au regard des résultats obtenus, une prestation d'illustrations par des dessins (vues d'oiseau du paysage) à différentes périodes a été sollicitée dans le but de compléter ce travail ;
 - Documents de sensibilisation : réédition de la plaquette « lecture du paysage », création de kakémono présentant les paysages du Parc ;
 - L'observatoire du territoire devrait permettre de mieux appréhender la connaissance du territoire et de ses dynamiques, également dans l'optique de l'évaluation des actions de la charte. A cet effet, en 2024, une exposition de photographie a été organisée cet été à Saint Fréjoux avec des animations sur le thème de la découverte historique du patrimoine, un support pédagogique a été installée sur la prairie de la maison du Parc afin de mieux appréhender les points de vue ;

- Stage sur l'observation du paysage : une étudiante paysagiste a réalisé un mémoire intitulé 'Etude expérimentale du paysage à travers les données d'occupation du sol sur le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin' permettant de faire un état des lieux des paysages du Parc ;
- En rapport avec la sensibilisation au paysage, dans le cadre du programme de cycles de conférences du PNR ML, 4 conférences ont été programmées avec 2 éminents paysagistes du Limousin comme intervenant : Gilles Clément et Alain Freytet.

● Urbanisme

- Accompagner les communautés de communes (ont été accompagnées : Creuse Grand Sud, Creuse Sud-Ouest et Vézère-Monédières-Millesources) dans l'élaboration de leur PLUi (document d'urbanisme intercommunal).
- Accompagner les communes (ont été accompagnées : Treignac, Chamberet et Le Lonzac) dans leur modification et rédaction de leur plans locaux d'urbanisme.
- Accompagner les porteurs de projets (privés, particuliers) : en 2024, une vingtaine de sollicitations en matière d'urbanisme et d'intégration paysagère (permis de construire, projets agricoles, ...).
- Etudes de bourgs : de nouvelles méthodes d'accompagnement des collectivités ont été expérimentées sur les communes de La Croisille-sur-Briance et Pigerolles et une note d'enjeux a été rédigée en prévision d'une démarche de concertation pour l'aménagement d'un nouvel espace public autour de la lampisterie à Treignac. Les premiers aménagements sur la commune de Pigerolles devraient être réalisés sur 2025.
- Travaux de création de verger et d'aménagement d'espace public à La Courtine. Les travaux seront finalisés durant le premier semestre 2025.
- Accompagnement d'aménagement des cours d'écoles : en 2024, la commune de Meymac a fait appel à la prestation d'étude proposée par le Parc. Les études au stade avant-projet, projet et dossier de consultation des entreprises ont été réalisées. Les communes de Peyrat Le Château, Eygurande, ont également signé une convention avec le Parc. Celles de Faux la Montagne, Felletin sont en prévision. D'autres accompagnements d'aménagement des cours d'école sont prévus via le projet abeilles sauvages (Life wildbeez)
- Les + Parcs : création d'un espace public sur le site de la lampisterie à Treignac

ORIENTATION 2 : Accompagner la mutation des paysages					
PROGRAMME	DETAIL DE L'ACTION	D/Action	D/Poste	DEPENSES	RECETTES
Connaissance et sensibilisation au cadre de vie	Observatoire du Paysage ▪ Prestation d'étude et d'illustrations sur l'histoire du paysage ▪ Poste	11 885 €	23 900 €	35 785 €	50 019 €
Préservation et valorisation paysage	Accompagnement de projet ▪ Accompagnement de projet : réalisation d'études sur les aménagements des cours d'école en partenariat avec les communes ▪ Poste	18 617 €	23 467 €	42 085 €	
Urbanisme	Atelier d'Urbanisme Rural AUR ▪ Aménagement de la Courtine	10 278 €	32 133 €	42 411 €	23 011 €
	Animation ▪ Poste				
TOTAL		40 780 €	79 500 €	120 281 €	73 029 €

Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	155 770 €	130 581 €	84%	3.2

Enjeux : les écosystèmes et l'organisation de la vie sur le territoire sont intimement liés à l'eau (patrimoine bâti, toponymie, paysages, répartition des espèces et des habitats naturels). En tête de deux bassins versants, le territoire concentre des enjeux (sources de nombreux services écosystémiques, valeur de refuges pour les espèces, régulation des débits, autoépuration importante, ...) et des responsabilités locales et pour l'aval. Les enjeux sont la préservation de ces milieux support de vie et des usages associés, et une réponse importante aux objectifs européens de bon état écologique des bassins hydrographiques.

Moyens déployés :

- 3.2 ETP consacrés aux services, conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités du territoire, mais aussi auprès des porteurs de projets privés (travaux eau et forêt, étangs, seuils en rivière, zone humide, ...),
- Pilotage de 2 contrats territoriaux milieux aquatiques (orchestration de 35 structures différentes maîtres d'ouvrage sur les bassins Vienne et Chavanon). Coordination des suivis et de l'évaluation sur un 3^{ème} contrat sur la Creuse amont.
- Création et animation d'un outil de suivis « OCHARY » des actions sur l'eau (diagnostics, programmations, suivis financiers et technique en ligne).
- Portage de la déclinaison française du programme européen « Horizon Europe » qui vise à mesurer les effets de solutions dites « fondées sur la nature » pour atténuer l'effet du dérèglement climatique et adapter les territoires (portage en partenariat avec l'Etablissement public du bassin de la Vienne et le Syndicat D'aménagement du bassin de la Vienne). Programme visant à dé-drainer des zones humides, retirer des plantations résineuses de zones humides et bords de cours d'eau, supprimer des étangs sans usages.
- Les + Parc Ressource en eau et Restauration de milieux naturels
- Construction d'un programme d'économies d'eau.

Objectifs définis par la charte :

- Assurer une gestion cohérente et intégrée des eaux (améliorer la connaissance, suivre la qualité des eaux et des milieux, atteindre un bon état écologique)
- Préserver la qualité de l'eau

Réalisations 2024 :

- **Contrats territoriaux des milieux aquatiques**
 - Assurer l'organisation de la gouvernance des outils contractuels (Commissions techniques par domaines d'activités type forêt, suivis, agriculture, étang, ..., comité scientifique, comité technique, comité de pilotage)
 - Construire, organiser, partager et animer les programmes d'actions appuyés sur des diagnostics de terrain.
 - Pilotage de la création du collectif agricole du Chavanon visant à construire les réponses collégiales et complémentaires entre structures auprès des exploitants agricoles.
 - Portage des opérations de communication institutionnelle du contrat Chavanon
 - Portage des opérations de suivis et d'évaluation des 3 contrats (création, analyses des données sur l'eau et les milieux physiques pour alimenter l'évaluation visant à mesurer l'efficience et l'efficacité des contrats).

- **Programme Horizon Europe**
 - Construction du programme Horizon Europe : commande publique de matériels de suivis (piézomètres, mesures de niveau d'eau et de débit, sondes températures, ...) et conventionnement avec les propriétaires bénéficiaires des opérations (effacement de plans d'eau auprès de 3 particuliers et restauration de tourbière auprès du Conservatoire d'espaces naturels). Les études ont été réalisées sur 2024 et les travaux seront réalisés sur 2025.
- **Gestion de la ressource en eau**
 - Recrutement à fin 2024 d'une chargée de mission pour l'opération gestion de la ressource en eau dont les missions principales sont : la mise en œuvre et le déploiement du dispositif d'économies d'eau sur le territoire du PNR, l'accompagnement de projets innovants ou expérimentaux et l'accompagnement de porteurs de projets (conseils techniques et administratifs), la sensibilisation et formations du grand public et des acteurs du territoire.

ORIENTATION 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau					
PROGRAMME	DETAIL DE L'ACTION	D/Action	D/Poste	DEPENSES	RECETTES
Contrats territoriaux des milieux aquatiques	Chavanon en action ▪ Poste ▪ Prestation de suivi physico-chimiques, frais de communication, accompagnement collectif du volet agricole	10 098 €	31 183 €	41 281 €	48 324 €
	Creuse amont ▪ Poste	221 €	17 723 €	17 944 €	12 449 €
	Sources en action ▪ Poste		38 446 €	38 446 €	30 996 €
Hors Contrats territoriaux des milieux aquatiques	Ressource en eau ▪ Poste		2 049 €	2 049 €	5 930 €
	Horizon Europe ▪ Acquisition de matériel pour le suivi des milieux aquatiques	28 585 €			
	▪ Opération sous mandat pour compte de tiers : études dans le cadre d'effacement de 4 plans d'eau	12 039 €	14 741 €	56 050 €	32 881 €
	▪ petit-matériel ▪ Poste	685 €			
TOTAL		51 628 €	104 142 €	155 770 €	130 581 €

Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O4 Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	49 088 €	44 035 €	90%	1

Enjeux : les patrimoines bâtis, immatériels comme les savoir-faire, linguistique, participent à la prise de conscience collective des identités – en ce sens ils représentent un outil fort pour asseoir la préservation

et l'amélioration des valeurs et atouts à la genèse du label PNR. A l'image de la biodiversité, ces patrimoines sont insidieusement érodés au fil du temps. Connaître, sauvegarder, valoriser pour au bout du compte, prendre plaisir à habiter le territoire et accueillir.

Moyens déployés :

- 1 ETP consacré aux services, conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités du territoire, mais aussi auprès des porteurs de projets privés et à porter des actions et programmes visant à partager les efforts de connaissances, de préservation et de restauration.
- Des partenariats forts avec la Fondation du Patrimoine, avec les autres Pnr (Région et IPAMAC), avec le CIAP de Vassivière, la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson, le Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin, Institut d'Etude Occitane, ...
- Des programmes lisibles sur le territoire (stables dans le temps) : Pierres sèches, restauration du petit patrimoine bâti (+ Parc), chantiers Ecoles et Veillées Occitanes, ...

Objectifs définis par la Charte :

- Sauvegarder le patrimoine (amélioration des connaissances, restauration et valorisation du patrimoine bâti)
- Conserver la langue occitane (promotion de la culture et de la langue occitanes)

Réalisations 2024 :

- **Patrimoine et savoir-faire**
 - Savoir-faire Pierre sèche : poursuite du programme annuel (depuis 2017) : stage en mai et septembre sur 10 jours à Felletin et Pallier (86 participants).
 - Construction d'un programme pluriannuel sur la pierre sèche en correspondance avec la création du Campus des Métiers (Felletin) : projet de partenariat signé à fin 2024.
- **Occitan**
 - Volet occitan de la RICE

ORIENTATION 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel					
PROGRAMME	DETAIL DE L'ACTION	D/Action	D/Poste	DEPENSES	RECETTES
Patrimoine et savoir-faire	Stage savoir-faire pierre sèche ▪ Achat de matériaux, terrassement et frais de formation, organisation de conférences	10 128 €	22 949 €	10 128 €	40 214 €
	Partenariat Fondation du patrimoine ▪ Accompagnement de projet de restauration	339 €		339 €	
	Animation ▪ Poste			22 949 €	
Occitan	Volet Occitan/RICE ▪ Animation d'atelier, création d'une base de données ▪ Poste	8 464 €	7 207 €	15 671 €	3 820 €
TOTAL		18 932 €	30 156 €	49 088 €	44 035 €

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O5 Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	284 431 €	218 642 €	77%	4.3

Enjeux : Les métamorphoses profondes du territoire au XXème siècle ont modifié l'organisation de la vie, des villages, des paysages, de la biodiversité et de l'économie. Elles se poursuivent encore avec une mise en évidence désormais largement partagée de l'effondrement du nombre d'exploitation avec l'augmentation en miroir de la taille des fermes. Les difficultés pour transmettre ces outils de production s'intensifient dans un contexte de crise agricole qui prend de l'ampleur. Le partage de l'espace agricole avec l'espace sylvicole semble se stabiliser depuis une décennie environ, mais doit rester sous surveillance, de même que la bonne complémentarité entre les milieux remarquables type landes et les activités de production. Les enjeux sont donc i) d'assurer la stabilité de l'espace agricole et sylvicole en respect des milieux naturels, ii) de maintenir l'activité agricole et sylvicoles en favorisant l'accès aux terres agricoles en particulier iii) de maintenir et créer des productions adaptées au territoire (bois et produits agricoles), créatrice de valeurs ajoutées (transformation, distribution, consommation locales), iv) de développer la notion de territoire ressource de bois v) de concilier les acteurs et usagers des espaces semi-naturels productifs en conciliant l'ensemble des enjeux précités.

Moyens déployés : 4.3 ETP consacrés aux services, conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités du territoire, mais aussi auprès des porteurs de projets privés ; au portage de la stratégie agricole et sylvicole du Parc

- Portage et animation des actions de valorisation de produits agricoles (Marques Valeurs Parcs Hébergement et productions agricoles), création de malles pédagogiques aux marqués Hébergeurs
- Animation des « Milieux Ouverts Herbacés » : programme porté par l'IPAMAC visant à compléter les dispositifs d'accompagnements de type MAEc (travaux sur les haies, actions en agroécologie, ...)
- Portage d'un programme inter-Parc pour la valorisation des myrtilles sauvages (programme spécifique dans le cadre de la valorisation des filières de productions agricoles émergentes ou oubliées)
- Animation des réseaux agricoles et sylvicoles (propriétaires, élus, socio-professionnels, marqués, ...)
- Partenariats structurants pour la création/mise à disposition d'outils (type Vigifoncier avec la SAFER)
- Portage et animation de la Charte Forestière de territoire (36 structures signataires pour 38 mesures clés)
- Animer le dispositif OPAFE (Opération programmée d'amélioration forestière et environnementale)
- Valorisation touristique du territoire : communication, bourses aux documents auprès des offices de tourisme, hébergeurs, restaurateurs (sets de tables, cartes touristiques, salons touristiques, topoguides)
- Création d'offres d'itinérances (tourisme) à l'échelle inter-Parcs Massif Central, inter-Parc Nouvelle Aquitaine, pour tous les publics ou les publics cibles type malvoyants). Exemple : itinérance bivouac

Objectifs définis par la charte :

- Développer une agriculture innovante valorisant au mieux et de façon équilibrée les ressources naturelles

- Gérer la forêt en valorisant les ressources tout en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux
- Développer une offre touristique durable
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Réalisations 2024 :

- **Agriculture, alimentation**
 - Poursuite du programme de recherche inter Parc pour les modalités de gestion de la Myrtille sauvage permettant une ressource économique,
 - Poursuite de la labellisation de produits marqués parcs avec 2 nouveaux marqués parcs producteurs en 2024 (Polèn à Saint Martin Château pour le miel et Les Galloway des Monédières à Veix pour la viande) et 4 audits réalisés en fin d'année sur l'artisanat de la laine
 - Poursuite des actions de l'AMI Foncier : établissement d'une convention avec la SAFER signée le 24 juin 2024, déploiement de l'accessibilité et l'usage de l'outil Vigifoncier par les collectivités avec l'organisation de formations, accompagnement juridique des collectivités dans leurs projets (La Villedieu et Meymac en particulier)
- **Forêt, bois**
 - 3ème édition du concours Sylvotrophée
 - Création et diffusion d'un livret de présentation de la Charte forestière
 - Animation de la Charte Forestière de Territoire : mettre en œuvre les relations partenariales favorables à la réussite des mesures de la Charte
- **Tourisme**
 - Création de malles pédagogiques pour les nouveaux marqués Parc
 - Animation de Rando Millevaches (alimentation de l'interface Web, création de contenu, orchestration des acteurs et pratiquants). Plusieurs développements sont envisagés afin de valoriser les itinéraires « rails » et proposer des « offres-types » d'itinéraires zéro carbone.
 - Accueil de blogueurs pour la valorisation du tourisme sur le territoire
 - Marque valeur parc : un nouvel hébergeur a reçu la qualification marqué Parc en 2024 (Gîte du Prieuré de la Côte à Saint Merd les Oussines)
 - Création d'un badge virtuel pour l'activité Terra Aventura
 - Participation courante aux manifestations : salon, événements (stands/animations), accompagnements des porteurs de projets, avis réglementaires aux activités de sports de pleine nature)
 - Réflexion et construction du futur aménagement du site de la Maison du Parc : vitrine du territoire, ses enjeux, ses joyaux (création des expérimentations de circuits handicaps, supports aux déficients visuels). Ces opérations ont débuté à fin 2024 et se poursuivront sur 2025.

ORIENTATION 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales					
PROGRAMME	DETAIL DE L'ACTION	D/Action	D/Poste	DEPENSES	RECETTES
Agriculture/ Alimentation	Myrtille sauvage ▪ Poste ▪ suivi phase de test et adaptation au protocole expérimental	1 940 €	14 056 €	15 996 €	9 485 €
	Développement filière sarrasin ▪ Poste		3 033 €	3 033 €	10 367 €
	Accompagnement agriculture, alimentation ▪ réunion, communication	1 079 €	388 €	1 467 €	44 069 €

	Valorisation des produits ▪ Poste ▪ Communication des marqués, présents nouveaux marqués	2 779 €	15 478 €	18 257 €	
	Foncier-installation ▪ Accompagnement juridique en droit rural, formations ▪ Poste	10 815 €	24 290 €	35 105 €	4 429 €
Forêt/Bois	Stratégie Forêt Bois ▪ Poste		69 399 €		
	Charte forestière 2021-2027 ▪ Frais de communication, conception et impression d'un livret	17 012 €			
Tourisme	Rando-Millelaches ▪ Poste ▪ Communication	1 636 €	39 503 €	41 139 €	38 871 €
	Partenariat-réseaux Tourisme ▪ Adhésion-formation MONA, achat malette éco-événement, versement de subventions pour des manifestations éco-responsables	4 943 €		4 943 €	37 522 €
	Partenariat IPAMAC ▪ Conception séjour randonnée	4 199 €		4 199 €	
	Marque Valeur Parc- Hébergement ▪ Achat de matériels (équipement, malles, plaque), journée technique animation réseau	4 443 €		4 443 €	
	Promotion du Territoire ▪ Impression carte touristique, livret fête de l'écotourisme, salon du randonneur	12 879 €		12 879 €	
	Animation ▪ Poste		56 560 €	56 560 €	
TOTAL		61 723 €	222 708 €	284 431 €	218 642 €

Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O6_Devenir un territoire à énergie positive	127 757 €	117 731 €	92%	3.0

Enjeux : le dérèglement climatique est devenu le sujet de préoccupation majeur dont l'influence sur l'ensemble des enjeux reste difficilement mesurable en termes d'intensité et de profondeur des effets. L'enjeu des transitions énergétiques, l'atténuation et l'adaptation aux évolutions actuelles en créant les perspectives pour demain est de plus en plus fort. Pour cela, il est nécessaire d'accentuer les prises de consciences, créer l'engouement à l'action positive, individuellement et collectivement.

Moyens déployés :

- 3.0-ETP pour créer et animer des programmes visant à mettre en mouvement les initiatives multiples, ou en créer des nouvelles dans tous les domaines d'activités du Parc.
- Participer à la construction des stratégies et assurer les bonnes articulations avec les singularités et spécificités locales.

- Animer et défendre la stratégie ENR du Parc tout en veillant à sa bonne adéquation aux enjeux et actualités
- Animer le programme ADAPT (programme 2022-2024) et construire ses perspectives (actions foncières, agricoles, urbanisme, commandes groupées, animations et communications).
- Animer le dispositif Les + Parc Construction Bois
- Animer le programme AVELO2 visant en particulier à co-construire le Schéma local des Mobilités Douces et Actives (finalisé en juillet 2024) et projeter le territoire sur des perspectives plus décarbonnées.
- Mettre en place un nouveau dispositif sur la mobilité inclusive, projet visant à favoriser et massifier les solutions alternatives à la voiture individuelle, à développer un réseau favorisant la mobilité.
- Animer la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE), support fédérateur pour mettre en lumière les enjeux, mais aussi générer des actions efficaces sur la pollution lumineuse ;

Objectifs définis par la charte :

- Activer les potentiels d'économie par la sobriété et l'efficacité énergétique
- Consommer et produire autrement l'énergie

Réalisations 2024 :

- **Plan climat énergie territorial**
 - Réaliser en continu l'évaluation de la RICE (campagne de mesure, animation des veilleurs d'Etoiles)
 - Créer et animer des événements de vulgarisation et de sensibilisation aux faisabilités de transition positive : conférences, programme des Défis de la transition, animation des fresques du Climat,
 - Poursuite des actions sur les défis de la transition : organisation d'une soirée Fresque du climat et d'un atelier enfant sur la fresque à Treignac ; mise en place de 3 ateliers sur l'atelier 2 tonnes, réalisation de 2 conférences sur le climat (150 participants) et conférences de poche (spectacle sur le changement climatique)
- **Energies renouvelables**
 - En 2024, lancement d'études de structures de bâtiment public pour favoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques (objectif phare de la stratégie ENR du Parc). Une étude a été lancée sur la Maison du parc, une autre étude a été programmée et sera finalisée en 2025 (Mansat La Courrière)
 - Organisation de commandes groupées de panneaux photovoltaïques (kits d'autoconsommation), réunissant 550 adhérents.
- **Mobilité**
 - Finalisation du programme AVELO2 avec la livraison du Schéma directeur mobilité active (document regroupant un état des lieux, diagnostic et plan d'actions) permettant le lancement d'un engagement fort du territoire vers la mobilité active.
 - Lancement en septembre 2024 du projet Territoire à éco-mobilité inclusive. Il s'agit de proposer dans un premier temps une stratégie pour un système de mobilité durable accessible à tous avec la mise en place d'une « Charte de la mobilité durable et solidaire » ; puis, dans un deuxième temps, d'expérimenter des nouveaux services de mobilité et d'aider à leur mise en place par des acteurs volontaires.

ORIENTATION 6 : Devenir un territoire à énergie positive					
PROGRAMME	DETAIL DE L'ACTION	D/Action	D/Poste	DEPENSES	RECETTES
Plan Climat Energie territorial	RICE	7 973 €			
	▪ Poste ▪ Elaboration d'une vidéo, communication		46 421 €	59 680 €	57 650 €

	Programme adaptation au changement climatique ▪ Poste ▪ Conférence de poche sur la transition écologique, animation fresque du climat	5 286 €			
Energies Renouvelables (ENR)	Stratégie ENR ▪ Frais liées au groupement de commande kits photovoltaïques, étude de la structure du toit de la Maison du Parc ▪ Poste	8 746 €	24 339 €	33 085 €	25 381 €
Mobilité	Projet territoire mobilité inclusive ▪ Poste	2 673 €	3 236 €	3 236 €	3 236 €
	Projets mobilité ▪ Petit matériel d'équipement vélo, porte-vélo ▪ Poste		29 083 €	31 756 €	31 464 €
TOTAL		24 677 €	103 080 €	127 757 €	117 731 €

Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O7_Transmettre les savoirs du territoire	168 879 €	66 843 €	40 %	2.5

Enjeux : La cohésion et l'engouement à protéger et valoriser un territoire passe par la connaissance, le partage, la compréhension collective des enjeux et des valeurs (culturelles, sociales ...) qui le constituent.

Moyens déployés : 2.5 ETP.

Objectifs définis par la charte :

- Agir pour l'éducation au territoire (programme éducatif territorial, réseau des sites d'interprétation)
- Transmettre les connaissances et les savoir-faire par la formation et la sensibilisation.

Réalisations 2024 :

- Classes Parc
 - Programme scolaire 2024-2025
- Grand public
 - Poursuivre les dispositifs d'accueil et d'animations durant la saison estivale (les mardis du Parc, accueil 6 jours sur 7 au public, aire de bivouac, les vendredis du ciel étoilé, ...) – assurer la logistique de vente de produits à la maisonnette.
 - Construire un programme d'animations 2024 en régie en étoffant une offre permettant de répondre aux sollicitations (écoles, collectivités, associations) et permettant de proposer des approches multi-enjeux et multi-thématiques.
 - Acquisition de matériels pédagogiques (kits empreintes, réimpression du jeu « qui l'eut cru », supports d'animations, ...)
 - Aménagement du four à pain et de la maison du Parc pour l'accueil du public

- o Finalisation des créations et prise en charge de support d'interprétation et de panneauage (Mont Bessou, Saint Hilaire les Courbes), renouvellement des dispositifs et balisage de sentiers d'interprétation vétustes
- o Cycle de Conférences du Parc (Pastoralisme, faune aquatique, climat, éducation au territoire)

ORIENTATION 7 : Transmettre les savoirs du territoire					
PROGRAMME	DETAIL DE L'ACTION	D/Action	D/Poste	DEPENSES	RECETTES
Classe parc	Classe parc ▪ Poste ▪ Prestations d'animation des classes parc	15 090 €	106 782 €	15 090 €	21 870 €
Grand public	Programme animation grand-public ▪ Poste ▪ Prestations d'animations, cycle de conférence	12 092 €		153 788 €	44 973 €
	Support et outils pédagogiques ▪ Création et impression d'affiches faune/flore, carnet de sortie découverte	6 207 €			
	Maison du Parc - outil de découverte du territoire ▪ Poste ▪ Achat d'une malle et jeux pédagogiques ▪ Achat de marchandises pour point de vente et divers matériels ▪ Entretien sentiers de randonnée, ▪ Refonte Terra Aventura ▪ Aménagements	12 051 €			
	Réseau d'interprétation ▪ Impression pour supports extérieurs, signalétiques	16 656 €			
TOTAL		62 097 €	106 782 €	168 879 €	66 843 €

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	233 943 €	36 313 €	16%	1,5

Enjeux : Le développement culturel a été un axe fort de la 1^{ère} Charte du Parc comme support à l'attractivité, au lien social, à l'identification au territoire et donc comme moteur à la fierté d'en défendre les atouts. Aujourd'hui, l'enjeu est d'amener la culture aux différents publics en en décloisonnant ses aspects pour plus de mixité et d'accessibilité. Les patrimoines identitaires (spécifiques et singuliers au territoire), de l'occitan aux savoir-faire sont un catalyseur aux transmissions entre générations mais aussi dédiés aux nouveaux habitants du PNR pour améliorer le faire ensemble. Dans la même optique, la communication à tous et pour tous au service de l'ensemble des enjeux du territoire est un outil fort au portage du label et de la charte du Parc.

Moyens déployés :

- o 1 temps plein et demi est consacré aux actions de communication, de valorisation du patrimoine culturel.

- Organiser les partenariats locaux (radio Vassivière, télé Millevaches, l'Institut d'Etudes Occitane, info Limousin, presse locale, Offices de tourisme...)
- Créer les outils de la transmission, les animer : site Internet, journal du Parc, Echo du Parc, ...
- Animer les réseaux locaux et nationaux (réseaux sociaux au réseau de la Fédération des PNR)

Objectifs définis par la charte :

- Renforcer la cohésion par la culture
- Développer les coopérations

Réalisations 2024 :

- Culture
 - Créer des partenariats culturels (Scènes nationales d'Aubusson, associations locales,), organisation de spectacles (Martine Tarot), actions avec l'IEO.
 - Signature d'un partenariat avec le Centre International d'Art et du Paysage de l'île de Vassivière (CIAP) : organisation d'une résidence d'artiste sur le thème « Paysage et bien commun » avec la production de 2 œuvres mis à disposition du Parc et qui pourront être exposées lors de manifestations
- Communication
 - Edition de 3 journal du Parc
 - Soutien financier de fonctionnement à plusieurs structures locales structurant l'information et le partage (radio, presse, associations culturelles, ...)
 - Objets promotionnels (sets de tables, vidéos de valorisation et de témoignages, ...)
 - Organiser la présence du Parc sur divers événements (stands, manifestations, ...)
 - Finalisation de la refonte du site internet du Parc en septembre 2024
 - Organisation de la fête des 20 ans du Parc (3 779 participants sur 3 jours).

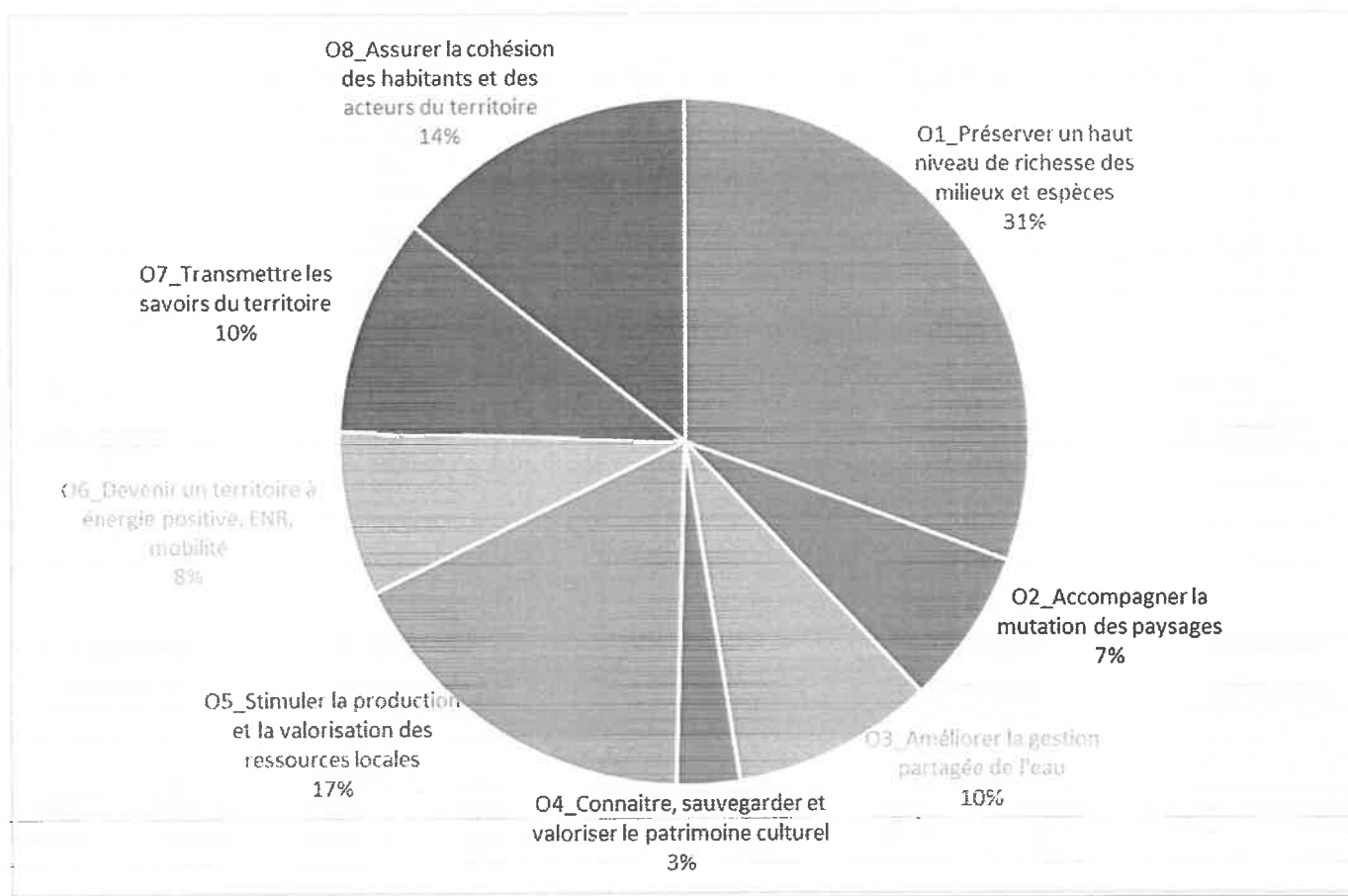
ORIENTATION 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire					
PROGRAMME	DETAIL DE L'ACTION	D/Action	D/Poste	DEPENSES	RECETTES
Culture	Partenariat-réseaux ▪ Partenariat Info Limousin, scène nationale d'Aubusson, représentations Martine Tarot, achat d'équipement d'accueil du public (gradins)	20 973 €	14 263 €	46 674 €	9 270 €
	Résidence paysage	11 439 €			
Communication	Partenariat-réseaux ▪ Versement de subventions diverses (radio Vassivière, Télé Millevaches)	5 000 €	46 152 €	187 269 €	27 043 €
	Outils transversaux ▪ Rédaction/impression /envoi du journal du parc, réalisation set de table, achat de photos, frais divers de communication	71 641 €			
	Fête des 20 ans du Parc	64 476 €			
TOTAL		173 528 €	60 415 €	233 943 €	36 313 €

Programmes transversaux (hors orientations)

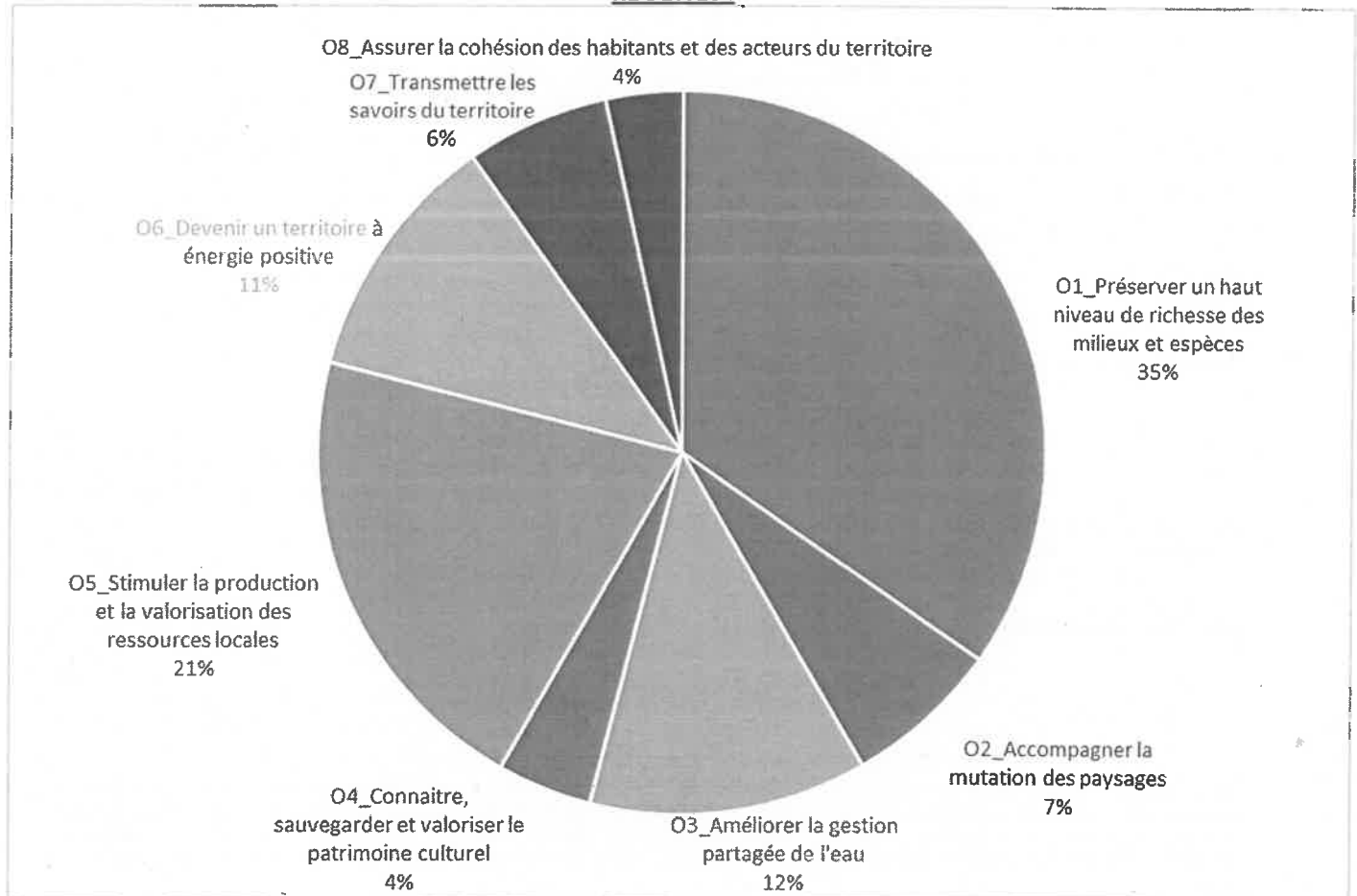
Programmes transversaux					
PROGRAMME	DETAIL DE L'ACTION	D/Action	D/Poste	DEPENSES	RECETTES
Programmes transversaux	Observatoire du territoire		3 587 €	3 587 €	5 125 €
	▪ Poste				
	Géomatique		4 587 €	4 587 €	
	▪ Poste				
	Evaluation de la charte	620 €	19 423 €	20 043 €	10 848 €
	▪ Poste				
	Animation Conseil scientifique	2 859 €		2 859 €	
	▪ Remboursement des frais				
TOTAL		3 479 €	27 597 €	31 076 €	15 973 €

4° - Représentation graphique :

DEPENSES (fonctionnement et Investissement) :



RECETTES :



Proposition :

Délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, les bordereaux de mandats et de titres étant à disposition sur simple demande aux services du Parc,

Il est proposé aux membres du Comité :

- d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

LE COMITE SYNDICAL,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

	Votes			Voix	
	CONTRE	ABSTENTION	POUR	CONTRE	POUR
REGION			2		82,5
DEPARTEMENT			4		45,83
COM COM			4		12
COMMUNES			37		37
TOTAL			47		177,33

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en Sous-
préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de
légalité le 14/04/2025
et qu'elle a été affichée le 14/04/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.